



UNIVERSITÉ DE NANTES

DÉLIBÉRATION N°2020-05-29-1
du conseil d'administration de l'Université de Nantes

Séance du 29 mai 2020

**POINT 1 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 ET DU 27 MARS 2020**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université de Nantes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 27 voix pour et 1 abstention, les procès-verbaux du conseil d'administration du 13 mars 2020 et du 27 mars 2020, tels qu'annexés.

À Nantes, le 29 mai 2020

Pour le président et par délégation,
La 1ère vice-présidente

Carine Bernault



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 13 MARS 2020

PV N° 419

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE
DU 13 MARS 2020

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, Mme Carine BERNAULT, 1^{ère} Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 18 MEMBRES

BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
DAVID Marie	B	INSPE
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
POUPLIN Mélaine	Etu. S	UFR Médecine et Techniques médicales
STOYANOV Hélène	B	INSPE Angers
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 10 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
DUPRÉ Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 7 MEMBRES

CARBONI Pierre	A	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques



Ordre du jour du conseil d'administration du 13 mars 2020

1. Approbation des procès-verbaux du conseil d'administration du 22 novembre 2019, du 20 décembre 2019 et du 17 janvier 2020
2. Informations générales

AFFAIRES BUDGETAIRES

3. Rendu compte du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2019 (après examen par la CPCA)
4. Certification des comptes 2019 (après examen par la CPCA)
5. Présentation et approbation (après examen par la CPCA) :
 - du compte financier, des comptes consolidés et de l'affectation du résultat 2019
 - du tableau des autorisations budgétaires en AE/CP, recettes et solde budgétaire
 - du tableau d'équilibre financier

RESSOURCES HUMAINES

6. Régime indemnitaire des personnels BIATSS :
 - 6.1 Approbation de la revalorisation de la part fixe de la prime des médecins du service de santé des étudiants (après avis du CTE)
 - 6.2 Approbation de la mise en place d'une prime exceptionnelle (après avis du CTE)
7. Approbation des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels
8. Approbation de la modification de la révision des effectifs enseignants-chercheurs et enseignants au titre de l'année 2020

RECHERCHE

9. Approbation de l'adhésion de l'Université de Nantes au groupement d'intérêt scientifique réseau français d'acquisition des langues secondes (GIS ReAL2) et de la convention de création (après avis de la CR)

FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

10. Approbation de la modification des modalités d'exonération des droits universitaires
11. Approbation des listes de formations et de champs à transmettre au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) (après avis de la CFVU)
12. Approbation des dates de campagnes pour l'année universitaire 2020-2021 des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)
13. Approbation de la demande d'accréditation du DUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) de l'IUT de la Roche-sur-Yon

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

14. Approbation de tarifs (après examen par la CPCA)
15. Rendu compte des conventions, marchés et contrats signés par le président de l'université en 2019
16. Rendu-compte des remises gracieuses
17. Questions diverses

LE PRESIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 NOVEMBRE 2019, DU 20 DÉCEMBRE 2019 ET DU 17 JANVIER 2020

Mme OBLE : J'ai déjà envoyé mes remarques sur la forme.

LE PRESIDENT : Vos remarques seront prises en compte sans problème.

Mme DRONNEAU : Sur le procès-verbal de novembre, je fais des interventions depuis un certain temps et j'ai le sentiment que l'AENES n'est pas soutenue dans cette université. Quand je vois dans un procès-verbal qu'on oublie un élément essentiel de ce que veut dire AENES, le E d'enseignement supérieur.

LE PRESIDENT : Ce sera corrigé et je mets aux voix les procès-verbaux avec les remarques qui viennent d'être apportées.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité, avec 28 voix pour, les procès-verbaux du conseil d'administration du 22 novembre 2019, du 20 décembre 2019, et du 17 janvier 2020.

POINT 2 – INFORMATION GÉNÉRALE

LE PRESIDENT : Suite à la déclaration du Président de la République hier soir, un mail vous a été adressé à 8h ce matin. La position de l'établissement, c'est de suivre à la lettre les directives de l'Etat, ni plus ni moins. Ce n'est pas forcément une évidence partout en France, mais je le redis ici c'est de suivre à la lettre ce que l'Etat nous guide. Il y a donc la fermeture d'un certains nombres d'établissements, y compris l'Université que l'on devrait comprendre dans au sens œcuménique du terme embrassant tout l'enseignement supérieur. Ce matin, la Ministre reçoit les conférences : CPU, CDEFI et CGE, les organisations syndicales et étudiantes. Un travail va être fait pour trouver les mesures d'application de ce qui a été déclaré hier soir et au plus tard à 15h, nous aurons des directives.

Nous avons adressé ce matin un mail à l'établissement et nous en adresserons autant que de besoin pour tenir informé sur ces différents éléments. Vous avez vu que la formulation concerne le public, donc nos étudiants, nous ne tirons pas nous même nos conséquences, de manière à ne pas brouiller les messages et nous communiquerons sur ce qui ressort des échanges avec la Ministre ce matin. Donc au plus tard à 15h, nous aurons ces éléments, que nous partagerons. En attendant, nous avons régulièrement, tous les jours, des cellules de crise pour suivre ceci, depuis trois semaines. Un plan de continuité d'activité (PCA), nécessite d'être réadapté, jour après jour ou presque heure par heure, en fonction des directives de l'Etat. Dès que nous pourrons, nous reviendrons sur ces éléments, de manière à ce qu'il n'y ait qu'un seul message qui évoluera, certainement. En tout état de cause, vous avez entendu, que les universités étaient fermées à partir de lundi 16 mars pour une durée indéterminée. C'est une question de jours, de semaines, voire de mois.

Mme DAVID : On tient un conseil d'administration dans des circonstances qui sont exceptionnelles et pas anticipées, pour des raisons évidentes. L'annonce de la fermeture des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur, est une mesure qui répond aux consignes de prudence, de préservation de la vie et de la santé. Evidemment la position que vous annoncez, suivre celle de l'Etat, me semble être une position raisonnable et nécessaire et difficile à discuter. On doit avoir en tête plusieurs principes que je voudrais dire ici, notamment la question de la continuité du service public, mais qui ne peut pas s'opposer au principe de la

préservation de la santé et de la vie. Il y a évidemment des choses qui seront mises en place, et qui ne pourront pas être entièrement décidées au niveau de l'Etat. Nous devons ajuster localement, en fonction du périmètre local et de notre connaissance du terrain notamment, parce que tout ne sera pas possible en télétravail pour les agents et à distance pour les enseignants et enseignants-chercheurs pour des raisons que l'on peut déjà anticiper : l'accès aux logiciels, la disposition au domicile de matériel, la question du travail en équipe, puisqu'une partie de nos missions se fait en équipe, sans parler du matériel de laboratoire, etc. La question de l'enseignement à distance qui peut paraître une solution quasiment idéale, au fait que l'on va plus voir nos étudiants, mais cela se prépare et nécessite de gros moyens matériels. Je fais une formation hybride, qui a demandé des mois de préparation, donc je ne pourrais pas ouvrir, une nouvelle formation hybride, la semaine prochaine, cela n'aurait pas de sens. Un autre problème aussi, celui des agents qui vont devoir garder leurs enfants, un enfant de quinze ans se garde en partie tout seul, un de trois ans, ce n'est pas possible. J'ai une première revendication à formuler au titre de mon organisation syndicale. Je demande à ce qu'un bilan soit fait au plus vite, de toutes les heures prévues à l'emploi du temps en termes d'enseignements pour le mois qui vient. Il faut que toutes les heures inscrites sur Celcat soient considérées comme faites et on ne joue pas sur l'annualisation pour dire vous n'étiez pas en cours, vous ferez les heures après et je pense en particulier au vacataires, leurs heures prévues doivent être rémunérées.

Le Président de la République a dit qu'il y avait des enjeux forts, notamment économiques, et qu'il prendrait des mesures, quoiqu'il en coûte. Je pense qu'il faut le faire aussi à l'université. Il faut aussi être vigilant aux obligations de travail que l'on demande aussi aux agents. Il s'agit de faire confiance à ses agents et de non pas les contrôler à distance. Nous nous engagerons pour la qualité du service public, comme on l'est toujours. Pour terminer, deux choses. Premièrement faire confiance à l'expertise des personnels, car ce sont eux qui savent le mieux comment adapter leur mode de travail, si ils en ont la possibilité. La deuxième chose c'est d'écouter les organisations syndicales et je vous propose de faire des points réguliers avec elles, de façon à ce qu'on puisse vous dire ce que les collègues nous disent, c'est-à-dire, écoutez nous et écoutez les agents pour tous les retours que vous pourrez avoir.

LE PRESIDENT : Je vous remercie de vos propos et j'y adhère. Je pense que c'est un moment très particulier et on va devoir démontrer que l'intérêt suprême de la Nation, va dépasser des divergences de point de vue habituelles mais sur ces sujets là on se rencontrera intellectuellement, à distance ou en présentiel mais on a besoin d'imaginer de nouveaux modes de solidarité, d'imaginer de nouveaux modes d'adaptation et je reprends votre mot, des principes de confiance.

Mme SCHLAEPPI : Un complément, en lien avec les questions que vous venez d'évoquer. Bien entendu, l'administration se prépare depuis des semaines à cette éventualité. Cela fait maintenant quelques temps que les annonces se succèdent. La fermeture de l'université n'était pas attendue. Je le précise, c'était comme une surprise hier soir de l'apprendre, pour autant l'administration a notamment retravaillé tout le PCA sur lequel une bonne partie de l'établissement a déjà été saisie.

Un point sur le télétravail, sur le sujet des systèmes d'information et des outils numériques. Tout le monde n'en a pas besoin et il faudra aussi que chacun utilise les bons outils pour ne pas saturer les outils nécessaires.

Un mot concernant les organisations syndicales pour vous indiquer que le secrétaire du CHSCT fait partie de la cellule de crise et c'est une manière, minimale sans doute, d'informer le CHSCT de nos travaux et on verra, dans les heures qui viennent, comment associer les personnels à nos décisions et nos échanges.

LE PRESIDENT : On fait front ensemble, dans cette situation si je résume et on s'adaptera et on a va communiquer, dès que possible, aujourd'hui, de qui est concerné, comment, pourquoi, quel calendrier. En tout cas, on va vers une période longue, très certainement.

M. BROCHARD : Une précision pour être bien clair, il n'y aura pas à priori de fermeture des campus et des bâtiments.

LE PRESIDENT : A ce stade, je ne répondrais pas à cette question, tant que ce n'est pas posé, après la réunion, par l'Etat. Je vous propose de passer aux affaires budgétaires.

POINT 3 - RENDU COMPTE DU BUDGET RECTIFICATIF N°2 DE L'EXERCICE 2019

M. BARBU : Deux éléments ce matin, un budget rectificatif, c'est une information simplement et le deuxième élément c'est la certification des comptes 2019.

Je signale que le PRESIDENT a déjà délégué pour prendre les décisions concernant un budget rectificatif dès lors qu'il est inférieur à 10 % du budget global. Il s'agissait simplement d'une prévision des dépenses de fonctionnement dépassant les plafonds réalisés en toute fin d'année. Il manquait 600 000 € sur l'enveloppe de fonctionnement, donc le budget rectificatif a consisté simplement à faire un virement d'enveloppe à enveloppe, de l'enveloppe personnels vers l'enveloppe de fonctionnement, ça ne modifie en rien, ni le budget global, ni le résultat.

POINT 4 - CERTIFICATION DES COMPTES 2019

M. BARBU : Les cabinets PWC et KPMG vont nous présenter la synthèse rapide.

Mme GIBLAIN : Nous vous présentons la synthèse de nos travaux d'audit, qui ont portés à la fois sur les comptes sociaux de l'Université et les comptes consolidés pour la clôture au 31 décembre 2019. Notre objectif en tant que commissaires aux comptes est la certification des comptes de l'Université. On a rappelé rapidement les différentes opinions qui peuvent être émises par un commissaire au compte, qui va d'un refus de certification à une certification sans réserve. M. BARON, vous présentera notre opinion et vous expliquera comment on arrive au vue de nos travaux, à définir notre opinion.

M. BARON : de manière synthétique, les faits marquants sur lesquels on s'est particulièrement attaché, concernent des changements de méthode de comptabilisation des droits universitaires, le référentiel ayant annoncé des changements dans les modalités de prise en compte de certains résultats, notamment la comptabilisation des droits universitaires. Jusque-là dans les comptes, vous aviez une partie des droits universitaires qui étaient versés, si on prend l'exercice 2018 par exemple, vous aviez la partie des droits universitaires qui était versée en 2017 pour la partie concernant janvier à juin, qui était dans les comptes 2018 et ensuite sur la partie des droits universitaires versés en septembre 2018, pour l'année il n'y a que la partie qui concerne septembre à décembre 2018. La partie qui était versée en septembre 2018 concernait janvier à juin 2019, elle, était mise en produit constaté d'avance et du coup était constatée normalement lors de l'exercice 2019 et ainsi de suite. Il y a eu un changement dans ces modalités où il n'y a plus de report d'une année sur l'autre, mais désormais, dès lors que les droits universitaires sont versés, ici en septembre 2019, ils sont constatés pour l'ensemble de l'exercice 2019. Ce changement qui a été porté, ne change pas les produits de l'exercice, car la partie qui était antérieurement constatée en décalage a été reportée au niveau du report. C'est

un peu technique, mais ce qui est à retenir c'est que ça ne change rien en termes de flux de votre compte de résultats d'exploitation.

Deuxième changement au niveau de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), pour laquelle l'Université de Nantes bénéficie d'un versement de 59 € par étudiant inscrit en formation initiale, ayant produit une attestation de CVEC valide. Pour ces produits, l'Université de Nantes a déclaré environ 33 000 étudiants inscrits au 15 octobre 2019 et le CROUS a procédé à un versement de 50 % des montants dus au 15 décembre pour un montant de 676 172 €. Changement également dans l'appréhension de ces produits, désormais, conformément à la circulaire, l'Université de Nantes a comptabilisé l'ensemble de ce versement en recette. Sur 2019, on a une comptabilisation un peu transitoire, puisqu'on a 50 % de la CVEC versée au titre de 2019 et également l'acompte comptabilisé au 31 décembre 2018 qui avait été constaté par avance les années précédentes et qui était pour le coup, constaté sur 2019. On a un peu plus d'une année de CVEC dans les comptes. Il n'y a pas eu de retraitement sur ces produits puisque juridiquement, il y a vraiment une différence, autant avant c'était considéré comme une avance de trésorerie mais pas définitivement acquis, alors que maintenant ces 50 % sont définitivement acquis et peuvent être inscrits dans les produits.

Enfin, dans les faits marquants c'est l'indu, versé aux vacataires dans le cadre de la défiscalisation réglementaire applicable depuis le 1^{er} janvier 2019. Une mauvaise codification de la paie a entraîné à tort l'exonération des cotisations salariales sur une partie des personnels vacataires. Les mouvements correctifs de paie n'ont pas pu être soldés sur les mois suivants, puisqu'il y a un mécanisme d'application de quotité saisissable qui ne permettait pas de réguler d'un mois sur l'autre ces différences de versements. Le montant des indus sur rémunération à recouvrer, est de l'ordre de 950 000 € et concerne plus de 1 600 agents.

Mme GIBLAIN : on a réalisé nos travaux d'audit au cours de janvier 2020. On en profite pour remercier l'Agence comptable et la direction financière pour la qualité des échanges que l'on a eu avec eux et la très bonne coordination sur nos travaux d'audit. Ce qui nous a permis d'émettre nos rapports sur les comptes 2019 avec une certification sans réserve. Les observations réalisées dans notre rapport, portent essentiellement sur les corrections d'erreurs qui ont été enregistrées par l'Université de Nantes et qui sont présentées dans l'annexe et également sur le changement de méthode que vous a présenté M. BARON, sur la comptabilisation des droits universitaires.

M. GUEVEL : Je n'ai pas de demande d'information complémentaire mais un constat. Il convient je crois de féliciter l'établissement, le **PRESIDENT**, son équipe et surtout les services financiers, en central et en proximité. Vous remerciez aussi pour cette certification des comptes et se féliciter du fait, je crois, que la matière ne mérite pas d'approximation. Je n'ai pas eu le temps de vérifier, mais c'est la troisième année consécutive que votre certification s'accompagne d'un « sans réserve » et cela montre que la santé financière de notre établissement, même si elle est très contrainte est sous contrôle, que les opérations se déroulent bien et qu'on arrive à conclure sur un budget de plus de 340 millions d'euros, avec cette appréciation de votre part, cabinets indépendants, c'est important de le souligner, et encore bravo à toutes celles et ceux qui y contribuent.

LE PRESIDENT : Merci beaucoup pour ces propos, c'est un travail considérable.

M. CHENE : Je remercie aussi pour ce résultat. J'ai une question technique, qui touche moins les comptes que le fond, Je crois comprendre que finalement, les heures qui ont été induit versées aux vacataires ne leur seront pas réclamées. J'ai encore été interpellé cette semaine par un vacataire, quand est-il ?

LE PRESIDENT : Tous les vacataires concernés ont été sollicités, 1600 au total, ce qui est un travail considérable. Nous sommes fondés à leur demander le remboursement avec une adaptation systématique, dès lors qu'elle est demandée. C'est un travail de fourmi, ce qui explique le décalage. Vous avez vu la somme, le nombre de vacataires. On comprend les situations difficiles mais on est toujours à l'écoute de ces situations.

M. CHENE : Je m'excuse de cette question un peu en marge de l'objet même de la validation.

M. BARON : Votre demande est complètement dans l'objet, puisque dans les comptes vous avez une dette de ces personnels vacataires vis-à-vis de l'Université.

POINT 5 - PRÉSENTATION ET APPROBATION :

- **DU COMPTE FINANCIER, DES COMPTES CONSOLIDÉS ET DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019**
- **DU TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES EN AE/CP, RECETTES ET SOLDE BUDGÉTAIRE**
- **DU TABLEAU D'ÉQUILIBRE FINANCIER**

M. BARBU : Nous passons à la présentation des comptes 2019 à deux voix. L'agent comptable interviendra sur la partie qui est de sa responsabilité, la trésorerie, le fond de roulement, les équilibres financiers. Ce qui est à retenir pour l'année 2019, c'est que le résultat 2019 est très légèrement positif avec une subvention de l'Etat en légère baisse, de 0.2 millions d'euros et une ressource nouvelle, la contribution de la vie étudiante. Les charges augmentent plus vite que les produits, 3 millions d'écart à peu près sur l'ensemble du budget. Pour la première année, on constate ce produit de la CVEC de 2.8 millions d'euros qui est un complément de ressources pour cette année. Les dépenses d'investissement sont globalement stables, et le fond de roulement est en hausse pour deux raisons, une petite hausse due à l'abondement des résultats de l'année et la deuxième due au changement de méthode comptable, pour 6.8 millions d'euros. Je vous rappelle que nous allons avoir une version allégée de la présentation et vous pouvez retrouver, une version très complète sur le serveur ainsi que tous les documents.

Un œil particulier sur le résultat avec les deux sections, fonctionnement et investissement. Pour ce qui est du fonctionnement on retrouve à gauche les produits dont la subvention pour charge de service public pour 250 millions d'euros ce qui représente à peu près entre 78 et 80 % des ressources. Nous sommes toujours très dépendants de la subvention pour charge de service public, et elle stagne cette année, ce qui provoque un équilibre difficile à atteindre avec un résultat quasiment à l'équilibre.

Dans les charges, les dépenses de personnels dominant, pour 258 millions d'euros. Là encore, si on parle de proportion, cela représente 82 % des charges hors amortissement. C'est un montant important et on sait qu'il est nécessaire de maîtriser ces dépenses de personnels, pour globalement maîtriser le budget. Dans ces dépenses de fonctionnement figurent les amortissements. Les amortissements ne sont retenus dans l'établissement, que pour la partie autofinancée, le montant total d'autofinancement dans la partie des dépenses est de 29 millions d'euros, mais ils sont neutralisés, pour la plus grande partie, 23 millions d'euros, pour toute la partie qui est financée par subvention reçue. Seuls restent dans les charges, 6 millions d'euros, qui assurent la possibilité de renouveler ces investissements les années d'après. C'est ce qui constitue la capacité d'autofinancement, ces 6 millions d'amortissements qui sont une charge calculée non décaissée. La capacité d'autofinancement est de 6.2 millions d'euros, elle est inférieure, au niveau de 8 millions d'euros, vous savez qu'on avait fixé, comme étant le niveau minimum pour renouveler les investissements et pouvoir s'engager sur des projets sur les années d'avant, mais on reste à un niveau, tout de même acceptable.

Dans la partie investissement, ce sont des décaissements des ressources qui sont dans les réserves, plus la capacité d'autofinancement de l'année pour couvrir les emplois. Ici ça couvre globalement les emplois, c'est-à-dire les investissements de l'année. On a une ressource particulière, 6.8 millions d'euros, c'est une ressource réglementaire, due au changement d'écriture comptable. A l'arrivée, l'augmentation du fonds de roulement est de 7.5 millions d'euros. Toujours sur les indicateurs financiers, si nous regardons ces tableaux, deux lignes importantes. Le résultat avec cette tendance à la baisse par rapport aux autres années. Le fond de roulement, l'agent comptable décrira les mouvements de fonds de roulements tout à l'heure, avec 14.9 millions d'euros de mobilisables. Allons directement sur le solde budgétaire. Les deux éléments qui sont votés au conseil d'administration, c'est le résultat de l'année, ligne du haut et le solde budgétaire en bas. Le solde budgétaire, c'est une vision particulière de l'établissement, plutôt une vision pluriannuelle. Vous voyez en 2016, il était excédentaire de 41 millions d'euros, mais on ne peut pas dire qu'en 2016 nous avons fait un résultat de 41 millions d'euros, car c'est simplement les flux financiers, c'est-à-dire, ce qui rentre et ce qui sort. D'une année sur l'autre, là en 2016, 2017, 2018 nous avons touché des subventions particulièrement, sans doute pour des projets bâtimentaires, à ce moment-là le quartier de la création, la fin du nouveau Tertre, ce qui explique ces sommes très importantes qui sont rentrées en trésorerie, tout simplement. Cette année si nous avons un solde budgétaire négatif de 1 million d'euros, il ne faut pas en tirer de conclusion hâtive. Il n'y a pas de problème sur la santé de l'établissement, ce solde budgétaire pour l'année n'est pas très significatif, par contre il est très important dans une vision pluriannuelle, puisque sur une pluri annualité cela nous permet de prévoir les dépenses à venir, de vérifier si nous avons reçu l'argent précédemment. Le résultat, à contrario la première ligne nous donne une idée très claire de la performance de l'année, puisqu'il ne garde que les charges propres à l'année et de la même façon pour les produits. Il est toujours intéressant d'avoir cette vision, pour rester sur les grands indicateurs financiers, de prendre un peu de hauteur pour garder cette vision pluriannuelle. C'est à la fois une image claire des résultats et si on regarde un peu les creux et les hausses de résultats, c'est très explicatif. On part de 2012 avec une situation financière extrêmement dégradée, vous vous en souvenez pour certains, qui étaient au conseil d'administration à cette époque, avec un fond de roulement qui était au plus bas, 4 millions d'euros et d'une partie mobilisable en particulier qui était de 2 millions d'euros, c'est-à-dire que nous avions en réserve à peu près de quoi couvrir un peu plus de deux jours de fonctionnement, d'où le plan de retour à l'équilibre budgétaire. Il a porté ces fruits puisque de 2012 à 2015, nous voyons des résultats en hausse, une capacité d'autofinancement qui était élevée, jusqu'à atteindre plus de 10 millions d'euros en 2015, ce qui a permis de reconstituer les réserves de l'établissement, 5.8 millions puis 4.4, 2.7 et 1.3. Depuis le plan de retour à l'équilibre budgétaire ne porte plus ces fruits. On tient les budgets mais on constate tout de même que la tendance est baissière, un peu chaque année, d'où la nécessité de bien surveiller et d'avoir en particulier sous contrôle, la masse salariale qui est toujours la dépense la plus importante de l'année. La capacité d'autofinancement reste à un niveau important et la variation du fond de roulement est toujours positive, même si pour cette année, la partie grisée est du encore une fois à ces corrections de méthodes comptables.

M. THURIES : Le fond de roulement, c'est le cumul de toutes les subventions reçues par l'établissement et le cumul de l'ensemble des résultats de l'établissement depuis son existence. Sur cet exercice, on a une variation du fond de roulement de 7.5 millions d'euros. Comme l'ont rappelé les commissaires aux comptes, il y a eu des faits marquants sur l'exercice, notamment ce que l'on appelle des changements de méthode comptable. La plus importante c'est les comptes épargne temps (CET). Ce sont les cumuls de congés réalisés par les personnels et cette provision doit être mise dans le fond de roulement puisqu'on ignore à quelle période de la vie de l'agent, cette charge financière va être utilisée. Nous devons donc la mettre dans le fond de roulement en provision. Cela a représenté, 4.2 millions d'euros. Nous avons aussi un changement de méthode comptable sur les droits d'inscription pour la partie de 2018 qui n'a pas pu être affectée à 2019. On a fait ce qu'on appelle un report à nouveau en écriture pour alimenter directement le fond de roulement. Cela représentait environ 3 millions d'euros et on a eu aussi quelques provisions, notamment sur les indus sur les vacataires. On a considéré que l'on

pouvait faire une provision à hauteur de 50 milles euros et ensuite d'autres menues provisions. Tout cela explique la grosse variation du fond de roulement, mais ça reste *one shot*, c'est-à-dire que l'année prochaine, si tout va bien, on progressera à peu près au même rythme que les années précédentes. On ne retrouvera pas ce grand décalage. En dehors du fond de roulement qui représente 33 jours de ratio couverture, ce qui signifie que l'on a pratiquement un mois d'avance pour fonctionner. Sur ce fond de roulement qui est à 28 millions d'euros on doit déduire ce qu'on appelle la partie qui n'est pas mobilisable pour l'établissement. Il y a des encaissements, on en a déjà parlé, des avances par rapport à des opérations pluriannuelles, des cautions. Ce genre de choses qui est dans le fond de roulement mais pas utilisable pour l'établissement tout de suite. Donc on retraite dans le fond de roulement, la partie qu'on appelle le fond de roulement mobilisable et qui représente pour l'établissement, 15 millions d'euros environ.

M. BARBU : On fait un focus sur les emplois et derrière la masse salariale, qui est scrutée tous les mois. On constate une stabilité sur l'évolution de la consommation d'emplois, entre 2018 et 2019. Si on regarde particulièrement la colonne réalisée 2018 par rapport au réalisé 2019, cela montre une bonne prévision budgétaire finalement puisque si l'on regarde la courbe principale sur l'évolution et la prévision des consommations d'emplois sur la masse salariale Etat, on remarque une augmentation d'à peu près 3 équivalents temps pleins entre le réalisé 2018 et celui de 2019. Concernant les ressources propres, l'augmentation est très sensible à peu près 46 équivalents temps pleins. Ce qui montre plutôt le dynamisme des ressources propres avec un dépassement des prévisions, ce qui est plutôt positif. Ce sont des contrats complémentaires de recherche collaboratifs ou d'enseignement en formation continue qui ont été remarqués.

Parallèlement à ces emplois, on doit bien entendu avoir un œil très attentif sur la masse salariale et cette courbe que nous regardons depuis des années est très instructive. Elle explique tout finalement. La courbe verte nous montre la dotation en masse salariale Etat et la courbe bleue foncée, la consommation en masse salariale Etat. On constate, dès le passage au RCE, un décalage entre la masse salariale versée par l'Etat et la consommation. D'année en année, la santé des comptes et le résultat de l'année pourraient se résumer là, lorsque les deux courbes s'écartent c'est le déficit entre les deux qui s'accroît et lorsqu'elles se rapprochent, il se réduit. Ce qui a été le cas, là encore, comme conséquence du plan de retour à l'équilibre budgétaire, la réduction du déficit jusqu'en 2015 et puis on voit que nous tenons ce déficit jusqu'à ces dernières années. En 2018 il a été de 3 millions d'euros et augmente en 2019 à 5.1 millions d'euros. Les raisons nous les verrons sur la diapositive suivante. L'année dernière on a eu, pour la première fois une couverture complète du GVT par l'Etat, pour 1.6 millions d'euros. C'est arrivé deux fois, la précédente pour 400 000 euros. C'est extrêmement rare, mais toute de suite, les résultats sont supérieurs et le déficit se réduit. Cette année il n'y a eu aucune couverture de GVT et *de facto* le déficit s'accroît et l'écart entre les deux courbes également. Les dépenses de personnels Etat on augmentées de 3.9 millions d'euros mais seulement couvertes à hauteur d' 1.4 millions d'euros par l'Etat, mais pas le GVT. Le GVT est de 1.6 millions d'euros simplement sur la masse salariale Etat avec une partie aussi sur la masse salariale sur ressources propres, donc globalement c'est plus élevé que ce montant-là. Les différentes autres mesures, sont entièrement couvertes par l'Etat. Loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE), également sur les emplois complémentaires.

Nous voyons là encore les sommes qui ont été versées par erreur par la DGFIP pour les personnels vacataires, qui impactent pour 0.7 millions d'euros mais qui seront remboursées sur l'année d'après. Pour terminer, ce qu'on peut dire c'est que l'évolution des charges des personnels est toujours un élément sur lequel on doit faire un focus très régulièrement, c'est ce qui est fait tous les mois à l'Université de Nantes, mais cela reste très difficile à maîtriser, puisque nous sommes tributaires de la dotation de l'Etat, qui couvrira ou non le GVT, mais bien souvent ce n'est pas le cas. Les dépenses de fonctionnement sont en forte augmentation avec deux éléments. Le premier élément c'est une augmentation en réel sur les grands projets Isit NExT, Neptune... Des

projets qui provoquent une augmentation des charges de fonctionnement. C'est plutôt bien puisque ce sont des projets importants de l'établissement.

Pour le reste, là encore, on doit mettre l'accent sur les 8.5 millions d'euros d'engagement. Nous sommes ici en autorisation d'engagement sur une vision budgétaire pluriannuelle et 8.5 millions ont été engagés, globalement sur des marchés publics sur des éléments comme les contrôles périodiques, les espaces verts et qui concerneront les 4 années à venir. On a là un focus budgétaire qui n'est pas une vision réelle de l'augmentation des charges en exploitation de l'année. Les charges réellement en exploitation de l'année, environ de 2 à 3 millions d'euros tiennent aux grands projets qui ont été décrits ici et sachant que nous avons une très légère augmentation pour les fluides, c'est plutôt positif.

Sur les investissements, une année encore forte. Signalons que nous sommes dans les dernières années du contrat de plan État-région (CPER), ce qui explique en grande partie les montants observés ici. Pour exemple, la recherche. On a des dépenses d'investissements de 6.7 millions d'euros qui s'élevaient à 3.2 millions d'euros l'année dernière. Par ailleurs, nous voyons les grands projets, quartier de la création, Nouveau Tertre, qui se terminent mais qui provoquent toujours des montants d'investissement particulièrement remarquables ces dernières années.

M. THURIES : S'agissant de l'évolution de la trésorerie, on constate une légère baisse sur cet exercice, en grande partie due aux versements que nous attendions sur l'opération Isit NEXt, à hauteur de 7 millions d'euros et qui ne nous sont pas parvenus sur 2019. On peut voir également un écart entre le fond de roulement à 28 millions d'euros et une trésorerie à 53 millions. La différence c'est nos dettes et nos créances, ce qu'on appelle les actifs circulants. C'est-à-dire, que tous les jours nous payons des charges et encaissons des recettes, c'est cette variation qui entraîne ce décalage. Néanmoins, notre ratio de la couverture de trésorerie est à 61 jours, ce qui nous laisse à moyen terme, une marche de manœuvre importante. Le fond de roulement c'est plutôt pour ce projeter à long terme alors que la trésorerie c'est plutôt les capacités de l'établissement à court terme.

M. BARBU : On en vient à la synthèse. On peut pointer du doigt un résultat tout juste à l'équilibre qui traduit deux éléments. La très forte dépendance à la subvention de charges pour service public. Je vous rappelle, 82 % des ressources de l'établissement et même si nous signalons toujours la volonté et la nécessité de développer les ressources propres, nous sommes toujours très dépendants de cette subvention et de la façon dont cela couvre l'augmentation naturelle des dépenses chaque années et en particulier la capacité à couvrir l'augmentation de la masse salariale. Le fond de roulement augmente, c'est un fait. Il doit permettre à l'Etablissement d'honorer ses engagements, ses investissements à venir, en particulier sur l'immobilier. C'est un point positif et rassurant et à plus de 30 jours de fonctionnement, il est à un niveau qui nous permet de voir l'avenir sereinement, même si chaque année, il faut faire attention à l'équilibre des résultats. Toutefois, l'année 2020 montre un résultat à zéro et donc plus que jamais, un accompagnement de l'Etat paraît indispensable et il faut toujours aller à la négociation, ce qui se fera dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion avec le rectorat.

Concernant les comptes de Capacités et de la Fondation, il n'a pas été prévu de présentation, mais tous les documents sont en ligne et nous répondrons bien volontiers à toutes les questions.

LE PRESIDENT : Je réagis tout de suite sur le dialogue stratégique et de gestion. Nous fonctionnions jusqu'à présent sur un contrat quinquennal qui permettait, tous les 5 ans de faire une prospective avec un accompagnement et une part contractuelle qui était au maximum de 0.7 % pour l'Université de Nantes, historiquement. La dernière fois, nous n'avons pas signé de contrat, puisque c'était une part spécifique du

contrat plus global. L'idée, c'est d'avoir un contrat stratégique et de gestion via le rectorat, puisque dans le cadre de la CPU, nous demanderons absolument à ce qu'il y ait une vision nationale de ce qui est versé aux universités, de manière à ce qu'il n'y ait pas une politique de guichet ou des disparités ou distorsions de négociation avec les différents rectorats, ne sachant pas le portefeuille de chaque recteur. Nous demandons même à ce qu'il y ait un état des lieux présenté au CNESER, illustrant *in fine* la globalité de ces négociations de dialogue stratégique et de de gestion.

Nous vivons sur une injustice structurelle, il ne faut pas la reproduire. Nous tablons sur le fait que dans le cadre de ce dialogue nous puissions corriger le déficit structurel de l'Université de Nantes. C'est très important, mais tous les ans, un dialogue stratégique et de gestion qui devrait englober, c'est en discussion avec les collectivités et les organismes de recherche de manière à avoir une vision globale du site. Tout cela est assez technique, mais je souligne l'effort de pédagogie pour vous faire cette présentation. Je remercie tous les services.

M. CHENE : Une question concernant cet apport par l'Etat. *Quid* de la différence de Nantes par rapport à la moyenne de dotation qui est je crois de 240 €/étudiants ?

LE PRESIDENT : Il s'agit de 653 € par rapport à la moyenne des universités, comparable, c'est-à-dire ce qu'on appelait autrefois pluridisciplinaires avec Santé, mais cela allant de Brest à Marseille, c'est un peu disparate et cela vaut ce que cela vaut. Dans tous les cas, un déficit structurel de toutes les universités qui ont été recrées dans les années 60, tant en impact des organismes de recherche, que des dotations. On voit que depuis des années, on n'arrive pas à faire bouger le modèle de ventilation et d'attribution de dotation pour charge de service public. L'idée, pas pour cette année, car la dotation est dérisoire, 15 millions d'euros pour l'ensemble des établissements, mais l'idée c'est d'avoir une augmentation de ces dotations. Mais on ne pourra corriger ces variations que si il y a augmentation du budget. Si l'idée c'est de prendre aux uns pour mettre aux autres, on n'y arrivera jamais. Il faut absolument une augmentation du budget pour pouvoir rééquilibrer.

Mme TRICHET : Je voudrais remercier M. BARBU, comme chaque année de bien soulever le manque de recouvrement par l'Etat des charges salariales. Effectivement, d'année en année cela se répète et on pourrait s'y habituer et trouver cela normal. C'est important de solliciter l'Etat à chaque fois sur ce point. Même si l'espoir est mince.

LE PRESIDENT : Je rebondis sur la remarque. Il ne faut rien lâcher. Nous avons eu une notification il y a quelques jours, avec une prise en charge partielle du GVT, de 486 milles euros. Ce qui n'est pas le cas de toutes les universités, très loin de là. On voit que cela paye, pas en totalité mais une bonne partie toute de même. C'est une bonne illustration du fait qu'il faille chaque jour répéter et mordre.

Mme DAVID : On dénonce, nous aussi, la non-couverture du GVT depuis plusieurs années et on voit très bien les problèmes que cela pose. Les collègues le voient très concrètement dans leur travail. Cela montre que l'autonomie des universités est un leurre, puisqu'on n'a pas de réelle autonomie. On ne compensera pas le budget pour un service public d'Etat avec les enjeux que l'on connaît par des ressources propres. Elles doivent rester complémentaires sinon on est plus dans un esprit de service public d'Etat. Par ailleurs, gardons à l'esprit que le statut de l'emploi, les emplois que l'on peut créer et les personnes que l'on peut recruter avec des ressources propres n'est pas le même qu'avec des dotations d'Etat récurrentes. La situation est connue, elle est extrêmement instable mais je redis qu'il s'agit là d'un choix politique. Je parle particulièrement du choix politique national même si je ne reviendrai pas sur les désaccords que nous pouvons avoir sur la gestion du budget localement.

LE PRESIDENT : Je précise ma pensée, les ressources propres ne doivent pas entraîner qui plus est, une baisse de notre dotation. On a vu ce genre de lisibilité par certains ministères, jusqu'à Bercy. Ces ressources propres doivent venir en plus et non pas en déduction de nos dotations. Il faut être très vigilant.

Mme OBLE : J'ai quelques questions sur Capacités. Vous nous dites qu'il y a une concurrence accrue dans l'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'innovation. Quelle piste de plus-value Capacités envisage pour répondre à cette question de concurrence ? Il est précisé également un manque de recherche et de développement dans le secteur privé, ce qui est particulièrement vrai dans les Pays de la Loire. Là aussi, je me demande comment amener les entreprises à comprendre que la recherche et le développement est un enjeu essentiel pour les transitions et les réponses à ces transitions qu'elles auront à donner.

LE PRESIDENT : Je réponds sur le deuxième point, la place des docteurs.

M. BARBU : deux éléments de réponse sur la concurrence. Tout simplement il faut ne pas être sur le même créneau et nous ne le sommes pas. Il faut ramener Capacités à sa mission d'origine qui est la valorisation de la recherche et l'excellence scientifique. La mission de Capacités c'est de valoriser de la recherche de laboratoires, des chercheurs, toute la richesse de l'Université de Nantes. Il faut plus que jamais retisser ces liens très forts, qui sont parfois un peu distendus, dans certaines équipes de Capacités, être toujours sur de la valorisation de la recherche immédiate, du transfert de technologie de l'Université aux PME.

Si nous nous repositionnons très fermement sur ce créneau, je pense que la concurrence est déjà beaucoup moins vive. Il faut agir en proximité, c'est le plus compliqué. En particulier avec les PME, c'est la cible principale de Capacités, celle aussi qui intéresse moins les entreprises, les consultants en particulier. On rejoint là quelque part la mission de service public de mettre à porter du territoire, du savoir scientifique et du transfert de technologie, c'est un travail de très longue haleine. Il faut essayer de voir sur le territoire à quel moment et dans quelles occasions on peut se présenter, apporter la preuve du concept et expliquer très simplement ce qu'on fait, comment on réussit et comment on peut résoudre les problèmes des PME.

M. GUEVEL : En effet on est tous d'accord pour souligner le fait que la masse salariale Etat doit et devra être prise en charge par l'Etat. Nos missions premières de service public doivent être en effet financées par l'Etat et avant que nos ressources propres viennent abonder et apporter « confort » à nos activités. Pour autant, ce que je voulais souligner c'est que la gestion financière est vertueuse depuis des années dans notre établissement. Alors que c'est très contraint on arrive à un résultat positif mais extrêmement faible parce que l'on gère bien nos finances, et aussi souligner le fait et c'est une évolution en effet qu'on peut discuter et contester, mais dans la dynamique actuelle, beaucoup d'appels à projets nous permettent de capter des moyens et soutenir certaines activités. L'Université de Nantes, par son dynamisme s'en sort très bien et ceci nous permet, par exemple du point de vue de la formation en ce moment, de soutenir un plan d'action autour de la réussite étudiante, de l'orientation. Tout cela parce que des équipes d'enseignants et enseignants chercheurs et de personnels administratifs ce sont mobilisées pour capter des fonds fléchés et ainsi mener des actions qui participent et profitent aussi au développement de notre établissement. Il y a une diapositive très informative qui montrait ce qui s'est passé sur l'exercice présent et qui clôture un cycle. Du point de vue des investissements, on voit aussi qu'on ne fait pas rien et que l'on arrive malgré un budget très contraint à soutenir la politique portée par le PRESIDENT, ces quatre dernières années.

LE PRESIDENT : C'est effectivement un choix, on peut s'arrêter et se dire, des moyens, des moyens, des moyens. Effectivement il faut des moyens. On le dit depuis la situation de 2012, je crois que 4 administrateurs présents

dans cette salle étaient là. Vous vous souvenez de cette période critique. On a choisi la responsabilité de gérer certes, mais en même temps de jouer le plus possible le développement, c'est un choix politique.

M. LUPI : J'apprécie beaucoup d'avoir eu accès dans cette présentation de résultat aux comptes de Capacités et à la Fondation. C'est aussi une évolution de la transparence qui a été faite chaque année. J'apprécie aussi beaucoup la réponse que M. BARBU a formulée concernant les questions précédentes sur la valorisation de la recherche. C'est effectivement la mission que doit porter Capacités pour la rendre au premier plan et qu'elle fasse briller d'avantage notre Université.

Mme TRICHET : Concernant la valorisation de nos docteurs, de leurs compétences, j'ai pu voir l'importance du centre de développement pédagogique qui a été aussi un choix de mise en place et de développement par cette présidence. C'est un vrai support au quotidien pour lancer nos réformes, Licences, Masters sur une base de compétence et on va arriver à des diplômés ou effectivement nos étudiants en Master et en Doctorat ont vraiment des compétences et pas seulement des connaissances à mettre sur le marché. Ce qui va les mettre bien plus en phase avec les besoins du développement de l'économie.

LE PRESIDENT : Merci de cette remarque qui rejoint la préoccupation de Mme OBLE. Avec ce constat qu'il n'y a pas de désintérêt des PME mais pour que cela marche, il faut aussi des hommes et des femmes qui fassent le lien et la place du docteur est fondamental dans ce lien et cette capacité à passer les messages et les relayer, à innover. Le CDP, je le rappelle, financé par les fonds de l'Isit NExt, est un bon vecteur indéniablement.

Mme TRICHET : Naïvement, au début la pédagogie, je pensais que le centre de développement c'était juste pour mieux enseigner mais j'ai vraiment découvert que c'est plus que ça. C'est vraiment pour montrer à quel point on forme de façon particulière nos étudiants, des compétences qui vont être acquises et qui sont très importantes à savoir vendre et que l'on ne savait pas faire.

M. GUEVEL : Je voulais reprendre la parole pour remercier très chaleureusement M. BARBU, vice-président en charge de ce sujet depuis 8 ans. Le sujet est plutôt abscons et pour autant cette matière tu l'as toujours décomplexifiée devant nous et l'administrateur que je suis depuis 8 ans, apprécie en permanence ces exposés très pédagogiques qui nous ont toujours permis de nous situer et situer l'établissement face à ces problématiques budgétaires ténues. Pour tous cela et cette activité sur une très longue période, merci beaucoup.

M. BARBU : Je voulais remercier les administrateurs qui m'ont accordé leur confiance, également les services et Monsieur l'Agent comptable et un merci très appuyé, à mon binôme depuis 8 ans, M. BRANCHEREAU et ses services qui sont toujours efficaces et efficients et pour cette confiance partagée.

Le conseil d'administration approuve, avec 24 voix pour et 4 voix contre, le compte financier, les comptes consolidés et de l'affectation du résultat 2019.

6.1 APPROBATION DE LA REVALORISATION DE LA PART FIXE DE LA PRIME DES MÉDECINS DU SERVICE DE SANTÉ DES ÉTUDIANTS

Mme LE FICHANT : C'est un dispositif qui est en vigueur depuis quelques années, depuis une délibération de votre part du 28 mars 2014 et qui met en place une prime versée aux médecins contractuels. Une part fixe à 70 € brut mensuels pour un temps plein et une part variable à 10 % du prix de la consultation. Le service de santé des étudiants avait une demande particulière, à savoir, revaloriser la part fixe à hauteur de 120 € bruts

mensuels, dans l'objectif de prendre en compte l'élargissement des missions des services de santé universitaire, pour renforcer l'attractivité des postes de médecins dans ce service et tenir compte aussi de l'accroissement de l'activité. On est passé de 4 320 feuilles de soins en 2015/2016 à 7 540 feuilles en 2018/2019, ce qui est considérable. Cet objectif est de valoriser 9 agents pour un coût annuel de 4 000 €. Ce point a été examiné en commission prime et le comité technique a émis un avis favorable avec 7 voix pour et 1 abstention. On constate l'accroissement de l'activité et la difficulté parfois à mobiliser des médecins.

M. BRUNAT : Effectivement, cela nous paraît en tout cas pour le groupe U2020, très juste de valoriser nos médecins à l'Université, puisqu'on constate un élargissement de leurs missions depuis le décret de 2019. Cela impacte l'ensemble de nos médecins sur des activités qu'ils n'exerçaient pas forcément avant 2019. La pratique de nos médecins : Effectuer au moins un examen de santé intégrant une dimension psychologique et sociale au cours de la scolarité de l'étudiant, assurer le suivi sanitaire préventif des étudiants étrangers, assurer la prévention des risques liés à la sexualité dans une approche globale de santé sexuelle, assurer la prescription et la réalisation de la vaccination, assurer la prescription d'un traitement de substitution nicotinique et d'une radiographie du thorax. Toutes ces activités nos sont pas anodines, et valoriser nos médecins pour qu'ils puissent rester dans notre établissement et peut être favoriser le recrutement, c'est extrêmement important.

LE PRESIDENT : C'est important de rappeler ces éléments. Le service de santé des étudiants, nous l'avons nouvellement appelé de manière à ce qu'il soit extrêmement lisible. On revoit dans nos statuts, le SUMPPS, qui est parfaitement illisible en tant qu'acronyme. Il faut savoir, là encore, que ce n'est pas le cas dans tous les établissements.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité, avec 29 voix pour, la revalorisation de la part fixe de la prime attribuée aux médecins de prévention du service de santé des étudiants.

POINT 6.2 APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

Mme LE FICHANT : Cela concerne particulièrement les personnels BIATSS. L'objectif est de valoriser un engagement ponctuel exceptionnel. C'est quelque chose que nous n'avions pas encore et s'en faisait sentir le besoin au vu des demandes qui nous parvenaient, pour arriver à faire valoir un engagement particulier d'un agent BIATSS. Sur la base juridique de l'article L 9454-2 du code de l'éducation, on a la possibilité. Il faut simplement que le conseil d'administration mette en place, cette possibilité. Cela a été étudié et envisagé lors de la commission prime. Des critères peuvent être mis en place. Il faudra pour pouvoir verser une telle prime, un évènement clos, de nature exceptionnelle et non habituelle avec un accroissement d'activité n'ayant pas donné lieu à un remplacement temporaire d'un agent. Il faut également que le projet soit limité dans le temps. Cela s'appliquera à tous les agents BIATSS, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Comme il s'agit d'un évènement exceptionnel, il n'est pas possible ni souhaitable qu'une campagne véritable soit mise en place. Cela se fera donc au fil de l'eau sans caractère reconductible. Concernant le montant, il ne sera pas fait de distinction sur la catégorie A, B et C des agents. Un montant minimal de 100 € avec un plafond annuel de 4 500 €. Ce plafond est fait en référence avec la prime de formation continue, qui est déjà existante. Un mode de calcul précis dont vous avez le calcul dans l'exposé des motifs, relativement à la prime de remplacement temporaire sera conservé. Après discussion en commission prime, on réfléchit plutôt à la conservation de ce dispositif de remplacement temporaire. Précision aussi, cette prime pourrait être délivrée aussi bien sur masse salariale que sur ressource propre, il n'y a aucune difficulté particulière en la matière. Le comité technique a été appelé à statuer sur cette proposition avec 3 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

M. BROCHARD : Je vais répéter un peu ce que l'on avait dit en comité technique. Nous souhaitons avoir un bilan qui soit fait tous les ans, d'attribution de cette prime de façon à suivre l'évolution et la masse que cela représente. Nous avons également demandé à ce que le mode de calcul pour le remplacement soit changé et simplifié par un forfait pour la bonne et simple raison que lorsqu'une personne décide de reprendre les activités d'une personne qui n'est pas remplacée par un contractuel, elle puisse avoir une visibilité de ce qu'elle va toucher par rapport au travail demandé, de façon à ce que les agents puissent mieux se positionner. Nous souhaitons que soit étudié un forfait plutôt qu'une règle de calcul compliquée sans visibilité.

Mme DRONNEAU : Je rejoins M. BROCHARD sur le mode de calcul qui est vraiment très compliqué à calculer et je trouve que ce qui est intéressant dans la démarche c'est qu'enfin, on va pouvoir diffuser l'information que cela existe. En tant que chef de service, je savais que cela existait, parce que je venais d'un service RH mais autant vous dire qu'autour de moi, les autres chefs de services n'étaient pas au courant qu'ils en avaient la possibilité. Il a fallu que je crée le tableau de calcul pour pouvoir aboutir au montant susceptible d'être distribué aux collègues pour arriver à un montant assez ridicule quand on y réfléchit. Il est important de revoir ce mode de calcul. Je salue le fait que l'information va enfin être diffusée à l'ensemble des chefs de service et des agents.

LE PRESIDENT : Merci pour ces discussions constructives. On avance et chaque mise en place demande à être évaluée, expérimentée et corrigée si nécessaire.

M. GRASSET : J'ai juste une remarque sur le volet recherche, par rapport à la mise en place de cette prime. Il faut vraiment se féliciter de cette démarche. L'expérience de terrain est connue dans les laboratoires. Il n'y a pas que les chercheurs qui font du travail exceptionnel et non habituel. En tant que vice-président recherche et ancien directeur de laboratoire, j'ai régulièrement eu ces remarques, comment peut-on valoriser ce travail exceptionnel fait par nos agents, avec l'incapacité totale de pouvoir y répondre ces dernières années, malheureusement. Il faut absolument se féliciter de cette prise d'initiative.

M. LUPI : Puisque M. GRASSET n'a parlé que du volet recherche, je veux mentionner la partie enseignement. On a des personnels techniques qui sont formidables et qui nous soutiennent au quotidien dans nos formations. Il s'avère que lorsqu'un collègue part à la retraite, ils arrivent à faire la jonction entre eux pour que l'on puisse amortir la charge de travail. Je salue très fortement cette disposition pour pouvoir enfin valoriser les collègues qui font tourner l'établissement au quotidien.

Mme MORERE : Je compléterai sur la partie administrative. En effet, il est très important de valoriser l'engagement des agents, par le biais des primes de formation continue. On sait bien qu'il y a des ressources propres à aller chercher de ce côté-là et on a des agents qui s'investissent pleinement dans ce volet.

M. RICHARD : J'aimerais que l'on fasse un petit point par rapport à cette mise en place et qu'un bilan soit programmé de manière à savoir, quelles sont les personnes concernées et dans quel service, pour pointer peut-être des problèmes de dysfonctionnement liés à des surcharges de travail, de manque de personnel, etc...

Mme LE FICHANT : Le PRESIDENT l'a déjà dit en comité technique. Un bilan au bout d'un an sera fait pour voir comment cela est appliqué et dans quel contexte.

Le conseil d'administration approuve, avec 23 voix pour et 5 abstentions, la mise en place d'une prime exceptionnelle et le maintien du dispositif de prime de remplacement des agents absents.

POINT 7 - APPROBATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES À LA MOBILITÉ DES PERSONNELS

Mme LE FICHANT : Il s'agit des lignes directrices de gestion (LDG) concernant la mobilité des personnels dans le contexte particulier de la loi du 6 août 2019 qui permet de définir ces LDG pour chaque établissement. La loi fixe un cadre de référence et va laisser aux établissements le soin de préciser le fonctionnement des procédures spécifiques à chaque établissement. L'Université de Nantes a fait le choix de se doter de LDG en matière de mobilité. Il a fallu constituer, des groupes de travail. Entre décembre 2019 et janvier 2020, trois groupes de travail se sont réunis, cela a été très riche et intéressant. Le principe de ces LDG établissement, c'est qu'elles ont une durée de validité de trois ans avec un réexamen possible au bout d'un an. Ce qui nous amène un certain confort. Dans les textes de référence qui vous sont indiqués, ce décret du 29 novembre 2019, dont la mise en place a été contrainte à un délai très court, des LDG ministérielles sont mises en place le 28 novembre 2019 et en matière de mobilité pour l'enseignement scolaire, le 14 novembre 2019.

Les LDG ministérielles posent les principes et les procédures pour chaque population qu'il s'agisse des personnels BIATSS, des enseignants-chercheurs ou des enseignants, toutes les catégories sont concernées. Les LDG d'établissement doivent être compatibles et apporter des précisions et des règles spécifiques pour certaines opérations. Les LDG d'établissement feront apparaître l'intérêt que l'établissement porte à la mobilité, au bénéfice des agents évidemment mais également au regard de la qualité du service public. Cela concernera les agents titulaires et les agents en CDI.

Les objectifs des LDG d'établissement, telles qu'elles ont été évoquées et partagées en groupe de travail, c'est d'arrêter les grandes orientations, les grandes volontés de l'Université, d'adapter les pratiques et les procédures à la réglementation. C'est important de préciser que c'est aussi un moyen d'éclairer, quelque part tout l'établissement sur nos procédures que nous mettons en place et que nous appliquons au regard des directives ministérielles. Formaliser aussi toutes ces procédures concernant tous les agents et cela va avec, pour les rendre excessivement lisibles pour tous les personnels.

L'objectif, c'est au-delà de rendre lisible les procédures, de favoriser cette mobilité en permettant de construire au mieux, les parcours professionnels et d'accompagner au mieux tous nos personnels. L'objectif sera également de veiller à l'adéquation entre le poste et le profil de l'agent au sens large. Un autre objectif aussi dans une démarche compatible avec la démarche de labellisation européenne pour les enseignants et les chercheurs particulièrement, que nous menons en parallèle, c'est la transparence des procédures applicables à tous et une information tout au long des procédures.

Enfin, il y a une vigilance portée sur le traitement équitable de toutes les candidatures. Souplesse et réactivité, prise en compte assurément et plus fortement encore de l'égalité femmes/hommes. Ce sont donc les orientations générales qui ont conduit nos débats et nos échanges au cours de ces groupes de travail.

Je souhaite juste évoquer certains points qui sont présents dans ces LDG et je remercie particulièrement M. EUDELIN qui a contribué très largement à la rédaction de ces LDG et au fait de mener ces groupes de travail. On part sur le principe que nous réaffirmons l'application des priorités légales comprises dans les LDG ministérielles pour la mobilité des agents. Ces priorités légales sont pour les personnes qui veulent se rapprocher de leur conjoint ou celles qui sont en situation de handicap.

Nous avons aussi souhaité le maintien d'une campagne annuelle du mouvement interne. Il est apparu très rapidement et nous en étions déjà conscients avant, que l'établissement est attaché à l'existence de ce mouvement interne des personnels administratifs et techniques et donc il a été acté le souhait que ce soit inscrit dans nos LDG d'établissement.

Il faut un lien avec nos procédures et documents existants, nous avons des vade-mecum, des circulaires. Tout ceci a été étudié et abordé en même temps. Ces vade-mecum seront mis en valeur dans le cadre de ces LDG. Convergence des modalités de recrutement de l'université. Il y a des modalités parfois spécifiques pour les agents administratifs et techniques, pour les bibliothécaires, pour les enseignants et les enseignants-chercheurs, quelque part il existe des points communs et l'objectif est de tendre vers une harmonie, pas systématique, pour tous les statuts et pour tous les types de recrutement. Il a été noté, particulièrement en groupe de travail, qu'il fallait essayer d'apporter une réponse à chaque candidature. Ce n'est peut-être pas systématiquement le cas mais il faut à tout prix donner une réponse, même lorsqu'elle est négative.

Il s'agit d'une mise en lumière des possibilités d'accompagnement à la mobilité et les effets qu'il faut porter sur l'accompagnement à la prise de fonction. Essayer de faire un tuilage. Cela ne sera pas toujours possible, mais il convient de prévoir à minima un jour au moins pour assurer le tuilage. En complément, diffusion appropriation des contenus, là encore transparence au maximum de la diffusion des informations pour tous.

Nouvelle étape en 2020. Rédaction de LDG stratégique de pilotage RH, promotion et valorisation des parcours. Il y a encore du travail en la matière et des groupes de travail auront vocation à se réunir. Encore une fois, je rappelle que c'est très intéressant d'évoquer cela avec des représentants des personnels et des représentants des pôles administratifs.

Mme DRONNEAU : Ce document est assez essentiel et n'existait pas. J'ai apprécié qu'il y ait vraiment l'ensemble des personnels de l'université dans le même document, y compris les enseignants. Nous n'inventons pas l'eau chaude, puisque nous sommes sur des dispositifs qui existaient et par contre très clairement identifiés. Il fait suite par contre à l'évènement catastrophique pour le personnel, c'est à la suppression des CAPA, sur l'avis des CAPA sur la mobilité des personnels. C'est dommageable que ces commissions soient supprimées pour la mobilité, c'est nier le rôle que nous avons en tant que représentant du personnel et aussi la partie parité administrative de garantir une certaine équité des traitements des collègues. Là on va être dans des démarches personnelles et on ne sera plus dans une vision aussi collective de la mobilité qui est importante d'avoir. Je salue vraiment ce travail car il est essentiel pour nos collègues. Je regrette fortement la suppression des commissions qui garantissaient certaines valeurs aussi pour le service public et surtout, encore une fois l'abnégation du rôle des représentants des personnels des organisations syndicales sur la garantie de certains fondamentaux.

LE PRESIDENT : J'ai eu l'occasion de rencontrer, Jean-Pascal SIMON, de SUP-RECHERCHE UNSA, sur la mobilité et je pense en accord avec le SGEN CFDT, sur la mobilité des enseignants-chercheurs prioritaires pour rapprochement de conjoint ou handicap. On sait que cela n'avance pas beaucoup. Les procédures sont bloquées et on arrive à des taux très faibles en France, avec les conséquences que l'on connaît. Il semble se dessiner une convergence et s'il y a convergence entre SGEN CFDT, l'UNSA, le SNPTES et la CPU, on doit pouvoir faire bouger les choses. Ce qu'on a acté dans une réunion de travail, c'est de se dire que ces personnes doivent passer par un comité de sélection et doivent être auditionnées et se faire en amont du comité de sélection pour le recrutement. Le délai entre ces expertises est encore un élément incertain mais on voit que les choses bougent et que cela est plutôt une bonne chose. Je souhaitais vous faire part de cet échange constructif.

M. BROCHARD : Je vais évidemment aller dans le même sens que Mme DRONNEAU. Nous regrettons, nous aussi et trouvons inadmissible que les attributions des CPE et des CAPA en termes de mobilité aient été retirées. Ils ont créé ces fameux documents LDG relatives à la mobilité avec la possibilité pour l'Université de Nantes de se contenter de reprendre les lignes directrices du Ministère et de ne rien faire et d'autres, propres à l'établissement. Nous saluons le choix de l'établissement de créer ces propres lignes directrices et nous saluons

cette initiative de façon à ce que les personnels aient une vision claire de la mobilité. Nous saluons également le travail fait en groupe de travail. Pour y avoir participé, les échanges étaient intéressants et constructifs. On a pu faire des propositions qui ont été retenues. Nous saluons le travail fait avec les organisations syndicales. Nous nous réjouissons également que l'administration ait accepté, malgré le fait que les CPE ne puissent plus traiter des mobilités, qu'il y ait à minima une information générale sur le sujet au niveau des CPE tout en respectant la nouvelle législation, nous trouvons cela très positif.

LE PRESIDENT : Je salue aussi la contribution des organisations syndicales qui ont bien voulu participer.

M. CHENE : Effectivement l'aspect qualitatif ressort, même si la démarche s'est faite en temps contraint. Ce qui est intéressant surtout c'est de voir justement l'enjeu majeur de la mobilité, qui repris nationalement, sur lequel, nous l'Université de Nantes nous nous saisissons de mesures particulières. Enjeu de société qui recouvre aussi des problématiques de bien-être au travail avec une adéquation avec les besoins de l'établissement mais aussi des besoins des agents. Cela est intéressant, car en dehors des aspects techniques sur lesquels on a beaucoup insisté, je pense qu'il y a vraiment un travail à faire de dire oui c'est possible aujourd'hui, la mobilité qui est positive pour tout le monde. Ce qui permet aussi aux agents qui ne sont pas bien sur leur poste pour x raison, de pouvoir se dire, que l'on peut évoluer, tant en interne qu'en externe. Cela ouvre le monde du possible. Je signale également qu'une conseillère, parcours mobilité, au pôle gestion et développement des compétences permet aussi d'avoir une information discrète ou personnelle sur l'accompagnement des personnes, c'est important.

Mme LE FICHANT : il s'agit de Mme ADRIEN, conseillère mobilité carrière, qui était présente d'ailleurs dans ces groupes de travail. Nous nous félicitons d'ailleurs de ce recrutement et de sa disponibilité. Elle est sollicitée aussi bien par les personnels administratifs que par les enseignants, enseignants-chercheurs.

M. RICHARD : Je vais parler au nom d'« Ensemble ». Ce document est très intéressant, très important et il est bien conçu. Une chose en particulier, c'est la notion de jury avec équité par rapport au recrutement. Par contre, je vais faire une explication de vote. Le fait qu'il n'y ait qu'une information de la CPE et que les organisations syndicales ne soient plus partie prenante pour la mobilité ce n'est pas admissible pour nous. On pense que l'Université de Nantes, avait les moyens, pourquoi pas, de maintenir une CPE pour la gestion de la mobilité, permettant d'avoir un contrôle syndical. C'est pourquoi nous voterons contre.

Mme TRICHET : Je rejoins M. CHENE, l'accompagnement en RH et aussi pour ces parcours d'enseignants, c'est quelque chose de nouveau et important. Nous n'avons pas aussi souvent que cela nos entretiens et quand ils ont lieu ce n'est pas au bon niveau. Par contre, j'ai bien compris que ce travail a été fait dans un temps très contraint, j'ai aussi bien compris que pour 2020, l'objectif était une stratégie de pilotage en RH. Dans cette stratégie ce qui me paraît essentiel, pour ceux qui envisagent cette mobilité, c'est d'avoir un état des lieux, on part de quoi, de combien de mouvements sur les différentes procédures et dans cette stratégie on tend vers quoi, pour bien voir les objectifs concrets et mettre en place une information qui stimule. Dans tous les cas, c'est vraiment un décloisonnement du personnel universitaire dans leur université qui représentait des fois un frein.

Mme LE FICHANT : Ces chiffres, nous les avons. On en a parlé dans les groupes de travail. Après, se mettre des objectifs, cela pourrait être le cas. Encore une fois, les LDG sont valables trois ans avec possibilité de rectification au bout d'un an. On peut donc se dire, on se met tel objectif, le taux de mutation par exemple sur le personnel BIATSS ou enseignants et voir si on le tient. Il y a des préconisations du Ministère à cet égard. Je ne pense pas qu'elles aient vocation à s'appliquer fondamentalement. Ce ne sont que des préconisations et non des

dispositions supplétives. Si on a un doute, il faudra peut-être mettre nos propres préconisations en s'assurant de pouvoir les remplir.

Le conseil d'administration approuve avec 23 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, les lignes directrices de gestion relative à la mobilité des personnels.

POINT 8 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA RÉVISION DES EFFECTIFS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Mme LE FICHANT : Vous aviez adopté la publication d'un poste de professeur sur la section CNU 02 en droit public. Il n'a pas été accordé par le MESRI parce qu'il fait partie des sections CNU qui sont encore contingentées. On doit en avoir encore 4 contingentées, c'est-à-dire que ce sont des matières où il y a l'agrégation du supérieur et il faut faire des publications au prorata à l'agrégation mais aussi à la mutation. Lorsque ce pourcentage n'est pas respecté, le MESRI nous refuse la publication sur un poste en recrutement à la mutation, parce qu'il n'y a pas suffisamment de postes publiés pour l'agrégation. Comme il y avait un concours d'agrégation sur la section 03 « histoire du droit » et après échange avec la composante, nous vous proposons de basculer ce poste sur la section 03 histoire du droit, pour le concours d'agrégation externe. Je ne sais pas si cela est très clair, c'est une survivance de quelque chose qui est historique, il n'y a plus que 4 sections qui relèvent du concours d'agrégation de l'Université et nous sommes soumis au contingentement.

M. CHENE : Je trouve important de souligner le travail qui a été fait et cela n'obère pas le travail qu'il reste encore à faire et dans les mandatures suivantes, mais nous sommes au dernier conseil de cette mandature et je voulais saluer tout le travail fait aussi pour les personnels dans l'université : le rapport annuel, tous ces éléments qui sont des éléments vraiment de fond et au titre de la majorité U2020, Mme LE FICHANT, merci aussi pour ce travail.

Mme LE FICHANT : Il ne faut pas oublier tous les services qui sont derrière, en particulier la DRHDS, la direction générale et tout particulièrement Mme TEXIER.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, la modification de la révision des effectifs enseignants-chercheurs et enseignants au titre de l'année 2020.

POINT 9 - APPROBATION DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE RÉSEAU FRANÇAIS D'ACQUISITION DES LANGUES SECONDES (GIS REAL2) ET DE LA CONVENTION DE CRÉATION

M. GRASSET : Pour une raison que je ne m'explique toujours pas, l'adhésion de l'Université aux groupements d'intérêt scientifique doit passer devant le conseil d'administration. Vous le savez cela passe régulièrement en commission. Ici on en a un qui s'appelle groupement d'intérêt scientifique réseau français d'acquisition des langues secondes (GIS ReAL2). Si vous avez eu le temps de lire les 38 pages du document qui sont, pour la plupart, une énumération des 19 partenaires, dont l'Université de Nantes, via le laboratoire de linguistique l'UMR CNRS 6310. C'est un des laboratoires porteurs de l'initiative et comme vous le voyez, il inclut pas mal de personnes : 5 enseignants-chercheurs ou directrice de recherche et 2 doctorants.

Le principe à l'Université, c'est qu'en commission recherche on regarde les adhésions au GIS en prenant en compte le fait que ce sont les laboratoires qui s'impliquent et ce sont eux qui participent au pot commun. C'est-

à-dire que l'Université de Nantes ne met pas de ressource financière dans les adhésions au regroupement des GIS. Ici c'est le cas classique où le laboratoire a accepté d'effectuer une contrepartie financière, il participe à hauteur de 300 €, c'est relativement modeste et c'est ce que j'appelle un ticket d'entrée pour faire partie du GIS et le laboratoire a validé cette condition.

Pour l'Université c'est donc sans contrepartie financière, mais bien évidemment elle participe au sens où les personnels, les locaux, les équipements du laboratoire sont naturellement en partie utilisés pour la dynamique de ce GIS. Je rajoute un point essentiel, c'est qu'il y a une recherche d'excellence dans le territoire français sur le sujet de l'acquisition des langues secondes qui n'est pas assez visible à l'international et le principe de ce GIS c'est de donner une légitimité méritée sur le territoire. La commission recherche a donné un avis favorable à l'unanimité à l'adhésion du GIS ReAL2.

Mme MORERE : En effet, ce domaine de la recherche de l'acquisition de langue seconde prend de plus en plus d'essor en France et à l'international. Je suppose qu'il est prévu que des Universités internationales rentrent dans le GIS ou sont en collaboration de manière plus structurées. On peut rappeler que le laboratoire linguistique est membre fondateur de la réflexion menée autour de ce GIS et que cela permettra donc à notre laboratoire nantais de diffuser, de faire partie de cette coordination aussi auprès des 18 autres universités partenaires et de faire référence en terme de reconnaissance scientifique dans ce domaine. La majorité U2020 soutient et approuve l'adhésion à ce groupement.

Le conseil d'administration approuve avec 26 voix pour et 2 abstentions, l'adhésion de l'Université de Nantes au groupement d'intérêt scientifique Réseau français d'acquisition des langues secondes (GIS REAL2) et de la convention de création.

POINT 10 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES MODALITÉS D'EXONÉRATION DES DROITS UNIVERSITAIRES

M. AVERTY : Ce point concerne uniquement les doctorants. On revient sur une délibération du conseil d'administration du 29 juin 2018 qui prévoyait le remboursement des droits universitaires pour les étudiants inscrits en thèse et soutenant avant le 31 décembre de l'année universitaire en cours et pour les étudiants de 3^{ème} cycle qui justifiaient avoir dispensé un minimum de 50 hTD en qualité d'agent temporaire vacataire (ATV) à l'Université de Nantes. Cela a soulevé une problématique car cela obligeait les personnes à faire l'avance des droits universitaires puisqu'il s'agissait d'un remboursement.

On propose aujourd'hui de modifier ces règles en travaillant cette fois-ci sur un dispositif d'exonération des droits universitaires. A partir du moment où un étudiant sera dans une de ces deux conditions, il pourra demander à être exonéré et c'est a posteriori qu'il apportera la preuve. Pour les ATV, les directeurs de composante signeront une attestation de prévision de service et pour les étudiants en thèse de doctorat, ils devront présenter à l'issue de leur soutenance, le rapport de soutenance pour régulariser la situation. Tout cela va dans le bon sens, il fallait trouver la solution.

Mme TRICHET : Pour rappel, les étudiants lorsqu'ils vont intervenir pour ces activités complémentaires d'enseignement, ils ne vont pas choisir leur type de contrat. Ils ne choisissent pas si ça va être un avenant à leur contrat de thèse, par exemple. Dans ce cas-là, le taux de rémunération n'est pas tout à fait le même. Effectivement, déjà en 2018, cette proposition de remboursement d'une partie des droits universitaires permettait de remettre à égalité ces deux types de contrats. On progresse encore, puisqu'ils n'ont plus l'avance à faire. J'aimerais bien que l'on avance encore et on se pose la question à savoir si c'est obligé que ce soit 50 h

TD, et est ce qu'on ne pourrait pas égaliser les heures TP et TD. Sur le terrain, on a constaté que dans le même laboratoire, il pouvait y avoir des étudiants qui faisaient 60 h TP qui finalement se retrouvaient avec moins des 50 h TD alors qu'ils ont en plus des compte-rendu de TP à corriger, que n'ont pas les enseignants en TD et il n'ont pas pu bénéficier de la demande d'exonération.

M. AVERTY : Je n'ai pas d'élément qui expliquent pourquoi ces 50 h TD ont été mises en place. De toute façon quand on travaille sur la notion de service on est toujours sur la notion d'équivalent h TD, quel que soit le mode de fonctionnement qui est mis en place. Je n'ai pas de réponse à apporter sur ce point.

Mme TRICHET : Cela a évolué, on n'est pas toujours sur cet 1.5 équivalent TP en heure TD, même pour les enseignants-chercheurs et pour les professeurs agrégés. Est-ce que cela pourrait aussi évoluer pour ces vacataires ?

M. AVERTY : C'est une autre problématique. C'est-à-dire qu'à partir du moment où pour les vacataires on commence à dire qu'une heure TP est équivalente à une heure TD, on change la donne et les capacités financières de l'établissement à assumer ce coût. Effectivement le statut des enseignants-chercheurs ayant évolué de ce côté-là, c'est-à-dire que maintenant les heures TP comptent dans le cadre de leur service statutaire comme étant une heure TP égale à une heure TD, au-delà c'est au prorata de la répartition CM/ TD/TP. Pour le moment, la question n'est pas tellement sur le mode de rémunération mais sur l'exonération. Il y a eu une instruction par les services et il me paraît délicat d'aller au-delà. Il faudrait regarder les conséquences derrière par rapport à ces contrats d'ATV.

Mme DAVID : Je n'ai pas compris la situation des ATER par rapport à cela. Après, sur ce que cela acte, c'est évidemment une très bonne chose et cela rejoint mes revendications syndicales et des revendications des collectifs de précaires. C'est une mesure très positive qui rejoint l'idée qu'on ne paye pas son employeur pour qu'il nous forme puisque là ce sont des fonds qui sont versés en partie à l'université et je partage le souci qu'on continue à travailler pour une meilleure prise en compte de la réalité des situations de tous les doctorants et doctorantes qui travaillent de fait pour l'université.

LE PRESIDENT : Ce que j'essaie de traduire, c'est parfois difficile, c'est que ce qui est voté a vocation à être évalué et à évoluer et c'est votre rôle finalement que de poser ces jalons les uns après les autres. C'est une bonne illustration.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, la modification des modalités d'exonération des droits universitaires.

POINT 11 - APPROBATION DES LISTES DE FORMATIONS ET DE CHAMPS À TRANSMETTRE AU HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (HCERES)

M. AVERTY : C'est quelque chose d'assez formel, puisque nous sommes actuellement dans une procédure d'auto évaluation de l'offre de formation auprès du HCERES. Dans un premier temps, on a remonté la liste des formations qui seront expertisées par le HCERES et on doit la remonter en particulier par champs. Ce qui a été vu au niveau de la CFVU c'est un nombre de formations assez important, puisqu'il y a 26 mentions de licences, 44 mentions de licences professionnelles et 5 formations de santé qui seront expertisées au niveau du 1^{er} cycle. Au niveau du second cycle, il y aura 68 mentions de masters et 6 formations de santé. La liste complète est consultable dans les documents. Pour les formations du 2^{ème} cycle elles doivent être remontées par champs

pour deux raisons. Dans un premier temps pour définir une liste et un profil des experts qui seront mis sur ces dossiers et pour montrer la cohérence thématique ou organisationnelle de l'établissement.

Pour l'année 2020, ce qui a été prévu c'est une remontée des formations sur 5 champs, les champs étant les périmètres des 4 pôles plus l'INSPE, puisque pour la première fois les formations de master MEEF seront expertisées par le HCERES. Les 5 champs sont : Société, Humanité, Sciences et Technologie, Santé et l'INSPE. Pour votre information, sur la liste on a remis la répartition des mentions par champs. Pour le champ Société, il y a 26 mentions de masters, le champ Humanité, 15, pour le champ Santé, il y a 3 mentions de masters plus 6 formation de santé, pour Sciences et Technologie nous avons 20 mentions de master et pour l'INSPE nous avons 4 mentions.

Mme DAVID : Ce n'est pas la première fois qu'on le constate, mais je suis étonnée de l'anticipation de la mise en place des pôles. Anticiper des statuts qui à ce jour n'ont pas été mis en place. Je vois bien pourquoi on utilise ce périmètre là, mais cela me pose problème. Il existe au niveau national et au niveau de l'université une forme mobilisation contre la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Dans le cadre de cette mobilisation, un des moyens évoqués par les collègues, c'est de ne pas procéder aux remontées attendues par l'HCERES. Je voulais savoir comment cela était pris au niveau central. Est-ce qu'on vote le document et que l'on ne le fait pas remonter ou est ce qu'on ne le vote pas ? Est qu'on participe à la mobilisation des collègues qui est de grande ampleur ?

M. AVERTY : Sur la partie des champs, parce que j'ai mis le mot « pôle » mais on aurait pu laisser le mot champ. On était reparti dans la continuité de ce qui a été fait lors de la dernière évaluation, puisque nous étions partis sur des champs qui préfiguraient des pôles de formation et c'est toujours dans les projets de l'établissement actuel d'aller vers ces pôles. On est reparti sur le même périmètre avec un seul changement, qui était de rapprocher « Sciences » et « Technologie », ce qui préfigure le pôle. D'ailleurs c'est une des remontées faites par l'HCERES qui avait eu du mal à gérer le champ « Technologie » car au sens des formations évaluées par l'HCERES, il y avait très peu de choses, puisque que les diplômes d'ingénieurs ne sont pas évalués, les diplômes de DUT non plus. Il n'y avait que les licences professionnelles ce qui était un peu gênant donc le rapprochement était cohérent. On est vraiment parti de cela et du projet de l'établissement dans cette continuation.

LE PRESIDENT : C'est une démarche qui est initiée depuis 2012. Je respecte totalement bien sûr, et je respecte aussi le droit de se mobiliser, le droit de grève. Ma position habituelle, c'est que je n'imposerai pas à ceux qui ne veulent pas cette action. Il n'y aura donc pas de position de l'établissement « pour ou contre » un projet de loi. Je propose donc aujourd'hui de voter ces listes de formations et de champs à transmettre au HCERES. Libre à chacun de son mode de réclamation dans le respect total qui ne s'impose pas à chacun.

Le conseil d'administration approuve avec 22 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, les listes des formations accréditées, qui seront évaluées, de premier cycle, conférant le grade de licence, et de deuxième cycle, conférant le grade de master, ainsi que leur regroupement au sein des 5 champs suivants : Humanités, INSPE, Santé, Sciences et technologie, Sociétés.

POINT 12 - APPROBATION DES DATES DE CAMPAGNES POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021 DES MASTERS MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF)

M. AVERTY : C'est un point que l'on a déjà vu lors d'un précédent conseil d'administration mais il nous restait à faire l'approbation des dates de campagnes pour l'année universitaire 2020-2021 des masters MEEF. Vous savez que l'on doit publier chaque année ces dates de campagnes. Jusqu'à présent, c'est la CFVU qui se prononçait

mais il s'est avéré qu'il fallait aller jusqu'au conseil d'administration. Ces dates ont été fixées au niveau du conseil de l'INSPE, le 18 décembre 2019 et qui reprennent les dates suivantes :

- MEEF 1er degré : du Lundi 23 mars 2020 au Vendredi 10 avril 2020
- MEEF 2nd degré : du Mercredi 22 avril 2020 au 13 mai 2020 et Une seconde campagne de 20 mai 2020 au 17 juin 2020
- MEEF Encadrement éducatif : du 20 avril 2020 au 29 mai 2020
- MEEF PIF : 18 mai 2020 au 12 juin 2020

Mme DAVID : On peut voter cela aujourd'hui mais on a une petite incertitude quand même. Votons-le avec le souci de s'adapter.

M. AVERTY : Bien entendu, on prévoit tout comme si tout se passait normalement mais on va sûrement être obligé de revenir sur un certain nombre de points. Effectivement on avait déjà commencé à travailler sur des éléments à présenter à la CFVU de jeudi prochain pour voir comment travailler sur l'ensemble de ces calendriers. Ceci dit, il est important de fixer ces dates et ensuite on verra comment on fait une dérogation ou une modification. On a besoin d'avoir un support sur lequel travailler.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, les dates de campagnes pour l'année universitaire 2020-2021 des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation avec les réserves de la situation actuelle (crise sanitaire - coronavirus)

POINT 13 - APPROBATION DE LA DEMANDE D'ACCREDITATION DU DUT GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS (GEA) DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON

M. AVERTY : Le DUT GEA de la Roche-sur-Yon avait été accrédité pour 3 ans, il est donc nécessaire de refaire une nouvelle demande. On a déjà eu ce cas-là avec le DUT Génie Mécanique et Productique à l'IUT de Nantes. Ce sont des dossiers qui ne passaient jamais devant nos instances, ils allaient directement de l'IUT vers les commissions pédagogiques nationales (CPN). Il nous a été demandé maintenant de les passer devant nos instances, la CFVU puis le CA, ce qui nous permet de pouvoir les voir. Des questions ont été posées sur le devenir des étudiants, au niveau de la poursuite d'étude et l'insertion professionnelle, sur les partenariats avec les lycées, sur une analyse du vivier des baccalauréats technologiques et sur le renforcement du lien avec les entreprises. Les collègues ont fait un rapport, si le conseil d'administration en est d'accord, il sera transmis à la CPN, qui devrait valider une accréditation pour ce DUT pour la rentrée prochaine. Si ça ne devait pas être le cas, ce serait assez délicat pour nous car cette formation est très demandée aussi bien sur Nantes que sur la Roche-sur-Yon.

Mme OBLE : Je trouve vraiment intéressant d'avoir comme souci de garder ou de développer une offre de formation initiale sur l'ensemble des territoires des Pays de Loire, y compris sur des territoires où il y avait moins d'universités.

Mme MORERE : je rejoins pleinement cela, en effet cette formation est très attractive et les formules en alternance sont de plus en plus demandées. Si nous n'y allons pas ce sont les établissements privés qui vont y aller. C'est vraiment important de soutenir cette accréditation et c'est ce que fera la majorité aujourd'hui.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, la demande de renouvellement de l'accréditation du diplôme national de Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T.) Gestion des Entreprises et des Administrations, avec les trois options Gestion comptable et financière, Gestion et management des organisations et Gestion des ressources humaines, pour l'IUT de La Roche-Sur-Yon, et pour les années universitaires 2020/2021 et 2021/2022.

POINT 14 - APPROBATION DE TARIFS

N'ayant aucune remarque, le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour, les tarifs.

POINT 15 – RENDU-COMPTÉ DES CONVENTIONS, MARCHÉS ET CONTRATS SIGNÉS PAR LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ EN 2019

Mme MAROLLEAU : Je travaille à la direction des affaires juridiques et remplace M. BRIOLET, directeur des affaires juridiques absent aujourd'hui. Par une délibération du 18 novembre 2016, le conseil d'administration a délégué au président de l'Université de Nantes la faculté de signer les contrats et conventions à sa place. Chaque année, il est procédé à un recensement des conventions et contrats. Pour ce faire, des outils sont mis en place, notamment en 2019, l'outil UNCloud qui nous permet de gérer les conventions entre les services centraux et étendu ensuite à tous les services communs depuis le 1^{er} janvier 2020. On a essayé de faire ce compte rendu le plus exhaustif possible, évidemment il est possible qu'il y ait quelques oublis.

Cette année on a recensé toutes les conventions de tous les services communs, centraux et de toutes les composantes. Par rapport à l'année dernière, il y a une baisse de 2,79 %, 2 236 conventions sont recensées. Sur le comparatif 2012-2019, il y a moins de conventions qui arrivent en format papier à la Direction des affaires juridiques, qui instruit les conventions. Elles sont principalement gérées sur l'outil UNCloud directement avec les services, ce qui explique cette baisse. La DRPI traite un nombre de conventions bien plus élevé par rapport aux autres services. Ce sont principalement des contrats de recherche. Ont été rajoutés aussi, tous les contrats de marchés publics instruits par la cellule de la commande publique. Pour comparer entre les composantes et les services communs, on voit que l'INSPE est en tête. On constate aussi un grand nombre de convention à l'IUT de la Roche-sur-Yon, à l'Université Permanente ainsi qu'en Médecine.

Il a été demandé de faire un comparatif au niveau des partenaires : Les associations d'un côté, les partenaires privés, le CHU, les collectivités, les établissements de recherche, les partenaires institutionnels, Université, Ecole et Capacités. On voit que les partenaires privés arrivent en grande majorité, suivi par toutes les associations, dont la majorité traite avec la direction de la culture et des initiatives (DCI) et la direction de la vie étudiante (DVE).

Concernant la répartition par domaine d'activité on peut voir que la formation continue arrive en tête, suivi par tout ce qui concerne la propriété intellectuelle et la recherche. Comme chaque année, on a demandé à la DRPI de faire un compte rendu de leurs propres conventions. Ils instruisent principalement des conventions de subvention, des contrats de collaboration et de prestation au nombre de 674. La somme totale de ces contrats représente 28 680 740 €. Si on regarde la répartition par financeur, on constate qu'il y a 31 % de conventions de collaboration de recherche, 16 % de conventions de prestation et 13 % de conventions avec les collectivités territoriales. La DRPI nous propose également une évolution pluriannuelle du montant des conventions depuis 2013, par financeur. On constate un pic en 2018, qui est expliqué par la contractualisation du projet NExT avec

le ministère pour un montant de 41.7 millions d'euros. Concernant les marchés publics, le montant total de leurs conventions s'élève à 37 millions d'euros ce qui correspond à peu près à 70 % du total des achats de l'établissement. Parmi ces contrats, 90 marchés publics pour les fournitures courantes et services pour un montant total de 25 276 000 € H.T et 79 marchés publics pour travaux et services associés pour un total de 6 762 000 € H.T. Concernant les contrats conclus en 2019, les bâtiments représentent la moitié des marchés.

Mme STOYANOV : J'ai bien lu le tableau des contrats de la cellule de la commande publique et vous remercie pour le rendu compte, mais je me demande comment les choix de commande publique ont été faits, notamment pour ce qui relève de l'externalisation de l'audit interne, que je ne comprends pas très bien.

Je me demande également jusqu'à quel point pourrait aller le rendu-compte, car il y a des commandes publiques dont les intitulés m'interrogent. J'aimerais savoir si on pouvait avoir des points sur les retours de ces investissements, par exemple : « courrier de notification réaménagement de BU LLSH : 514 000 € ». Je suis d'accord pour qu'il y ait des sorties d'argent, mais j'aimerais bien savoir ce que cela nous rapporte également, et également sur l'audit sur la sécurité. J'aimerais savoir s'il était possible d'avoir des éclaircissements sur la plus-value de ces choix.

Mme SCHLAEPPI : Quelques mots sur l'audit interne, c'est effectivement un choix qui a été fait et présenté lorsque la cellule d'aide au pilotage était venue sur un précédent conseil d'administration. On pourra vous communiquer les éléments par rapport à cela bien entendu. Sur les intitulés qui vous interrogent et qui sont passés par l'établissement, je vous invite à nous transmettre toute la liste que vous avez soulignée pour que l'on puisse vous apporter les précisions et je vous précise concernant le réaménagement de la BU, que les 500 000 € qui ont été engagés concernent ce réaménagement et sont financés dans le cadre du CPER. C'est typiquement ce genre d'investissement qui est fait et c'est pour ça que la collègue vous montrait d'ailleurs, tout à l'heure, que la plus grosse partie des marchés concerne les investissements sur nos bâtiments. C'est la plus grosse part de l'investissement et la plus grosse part sur laquelle nous faisons appel à des entreprises privées dans le cadre de nos travaux. L'audit sur la sécurité, c'est la même chose, il a été présenté dans les instances du dialogue social, en CTE je pense, assez récemment. N'hésitez pas, il y a évidemment toute transparence sur l'ensemble des marchés publics que nous passons.

LE PRESIDENT : Concernant l'externalisation, deux choses. Premièrement pour ne pas surcharger les collègues, qui répondent à leur mission dans des conditions de mutation sociétale, d'appel à projet et nos missions fondamentales et deuxièmement ce n'est pas forcément leurs compétences et si je rajoute un petit troisièmement c'est un œil extérieur indispensable pour un certain nombre d'audits.

Je voudrais simplement vous remercier, parce que lorsqu'un président est nouvellement élu, le conseil d'administration délègue la signature avec un rendu compte à postériori. Je me souviens en 2012, alors que le conseil d'administration était nouveau, l'équipe était nouvelle, il y avait eu une question : est-ce qu'on peut vraiment faire confiance ? Lorsqu'on a vu en rendu compte, le nombre de conventions, il paraissait tout à fait inenvisageable d'avoir une position du conseil d'administration à chaque signature. Il y en avait plus de 800, on bloquait complètement la machine. Ce rendu compte est une preuve de confiance et surtout une preuve d'efficacité.

POINT 16 - RENDU-COMPTÉ DES REMISES GRACIEUSES

Mme BERNAULT : Les remises gracieuses concernent des personnes qui ne sont pas en situation de recouvrer une dette de l'université et donc l'objectif avec ce vote est de les dispenser de la créance qui est de 860 € pour ce conseil d'administration.

LE PRÉSIDENT : Pour celles et ceux qui sont nouveaux, c'est un point habituel, plutôt bienveillant, mais il n'y a pas de vote, juste un rendu-compte.

POINT 17 - QUESTIONS DIVERSES

Mme OBLE : Je n'ai pas de question mais une alerte et une déclaration. J'alerte l'Université qu'il va y avoir une nouvelle réglementation assurance chômage qui va arriver au 1^{er} avril et qui va impacter les demandeurs d'emploi qui alternent les périodes travaillées et les périodes chômées et particulièrement les vacataires. C'est un point qui va être très important car ils vont avoir une perte d'indemnisation.

Comme c'est mon dernier conseil j'en profite pour faire une déclaration. Je voulais réaffirmer que l'Université a un rôle essentiel à jouer pour répondre aux enjeux des transitions à venir, qu'ils soient sociaux, environnementaux et économiques. Il faut des fonds pérennes pour stabiliser l'offre de formation, la recherche et les partenariats. Il faut poursuivre la revalorisation des formations universitaires, là aussi avec de nombreux enjeux, en lien avec les réformes et rester vigilant sur l'impact de ces réformes sur les jeunes. Il faut défendre et financer les recherches publiques et je finirai forcément par un effort à fournir sur l'insertion professionnelle des docteurs qui au-delà des compétences, pour moi c'est vraiment l'éthique, l'impact de la recherche et la pluralité des idées.

LE PRÉSIDENT : Merci d'avoir participé à ce conseil d'administration. En 2016, j'avais choisi d'ouvrir ce conseil en laissant, ce qu'on appelait la minorité, proposer votre candidature et vous avez joué votre rôle avec votre expertise de 2016 à aujourd'hui, jusqu'à la dernière minute. Merci.

M. GUEVEL : Merci M. LE PRÉSIDENT, Cher Olivier, je voulais conclure ce conseil d'administration qui est aussi pour moi le dernier, d'une longue période de 8 années. J'ai participé à ton élection en 2012 et à ce conseil d'administration qui t'a élu en 2012. C'est non sans émotion que je prends la parole, au titre aussi des élus des listes U2020 en mon nom personnel.

Tout d'abord pour saluer ton engagement de tous les instants, durant 8 ans, engagement toujours humaniste, au service de tous les personnels et tous les étudiants de cet établissement. Un engagement qui a toujours été guidé par la défense des valeurs du service public qui te sont chères. Cela m'a toujours particulièrement marqué et cela a guidé ton action. 8 années, ce n'est pas rien, puisque jamais auparavant un président avait assumé cette fonction lourde pendant une durée aussi longue. Elle marquera l'histoire de notre université, parce que depuis 8 ans, l'Université a une ambition d'atteindre l'excellence dans le domaine de la formation comme dans celui de la recherche. Ce qui est extrêmement marquant aussi, c'est que l'Université de Nantes « enfin » rayonne et est reconnue pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle pèse. Elle est devenue, le navire amiral de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation sur le territoire régional, au sein de notre métropole et c'est extrêmement important. Aussi durant ces 8 années, je me souviens de nos discussions et débats animés, en 2012, l'Université était une université comme d'autres dans le Grand Ouest. Aujourd'hui, l'Université de

Nantes est reconnue dans le Grand Ouest comme une Université leader, qui pèse, se développe et dans une dynamique qui l'emporte vers un avenir positif.

Ce qui a aussi, largement marqué ces 8 années, c'est ton engagement dans la transformation de l'Université. Elle a été largement modernisée, elle s'est adaptée à nos missions, elle a évolué en lien et en relation avec l'évolution mondial de l'enseignement supérieur et de la recherche et tu as su, prendre des risques pour porter l'Université vers demain. Pour ceci aussi nous devons te remercier.

Pour terminer, je voulais te dire qu'un navire a besoin d'un skipper, tu comprends pourquoi cette image, d'un skipper brillant et rassurant et je crois que c'est ce qui t'a particulièrement caractérisé car des tempêtes on en a traversé mais les personnels et les étudiants ont pu sans cesse compter sur un skipper totalement engagé qui a tenu bon la barre et qui a su emmener l'équipage vers où on est aujourd'hui et où on va demain. Pour tout ceci, je souhaitais, nous souhaitions particulièrement te remercier pour la qualité de ton travail, de ton action pour l'intensité sur la durée. Remerciements très sincères et chaleureux à toi.

LE PRESIDENT : Merci beaucoup, ce n'est pas sans émotion que je regarde en arrière et à peu près la cinquantaine de conseils d'administration que j'ai pu présider, ce n'est pas rien. Merci de ces propos, je n'ai qu'un mot, c'est merci. Je vais vous retourner le merci à vous tous et toutes. Merci depuis 2012 et le mot skipper je l'avais employé en 2012, ce n'est pas un hasard. Merci d'avoir été administrateur, qui vient du mot latin « administrare » qui veut dire servir. Vous avez, chacun dans votre rôle en proposant, en vous opposant, en construisant en accompagnant, en critiquant, en relayant dans l'établissement, vous avez chacun servi l'établissement avec un désintéret pour votre cause propre et un intérêt pour le commun. C'est à mes yeux, éminemment respectable.

Nous avons parlé en 2016, de majorité et de minorité. C'était la minorité qui avait proposé ceci, et avait dit « on n'est minorité on n'est pas opposition ». De temps en temps la minorité est opposition et c'est bien normal. On avait choisi ce vocable de minorité et je voudrais partager avec vous une anecdote, car pour moi c'est le respect de la différence, de l'engagement et de la contradiction. Une personne qui n'est plus administratrice aujourd'hui dans ce conseil, m'avait dit, « on n'est pas toujours d'accord, on peut partager la situation, sur la manière d'y remédier on n'est pas toujours d'accord, mais on se respecte mutuellement parce qu'on a des convictions qu'on porte sans défaillir jusqu'au bout. » J'avais beaucoup apprécié cet échange, car c'est en fait ça la démocratie universitaire. J'ai eu des propos il y a quelques temps sur le fait de pouvoir la défendre, car à partir du moment où l'on bâillonne cette université, cette manière de s'exprimer, il faut faire attention, chaque minute compte, chaque jour compte pour la défendre, le conseil d'administration est là pour ceci. Un conseil d'administration, je l'avais promis, c'est pour accompagner, se prononcer sur des décisions stratégiques, qui considère l'établissement dans sa globalité au service des étudiants d'abord. Je remercie d'ailleurs la représentation étudiante et notamment ceux qui ont été fidèles à cette instance. Ce n'est pas facile que d'être à tous ces conseils. Au service des étudiants, mais également au service des transitions, qui ont été citées tout à l'heure. Il ne faut prendre les choses en mains, avancer et saisir de ces enjeux. Un grand respect pour les uns et les autres, chacun dans votre rôle, dans votre expertise, dans votre représentation. Vous êtes des élus et vous avez tous collectivement assumé les décisions éminemment stratégiques et elles ont été nombreuses. Le moins que l'on puisse dire, c'est que d'un point de vu exogène, des contradictions, des injonctions contradictoires plus précisément, les choix politiques qui ont été ceux que j'ai voulu porter pour l'établissement n'ont pas laissé indifférents le conseil d'administration. On est pour, on est contre mais cela n'a jamais été de l'eau tiède et jusqu'au dernier moment je vous ai proposé des choix. Des choix, c'est par nature, politiquement très fort. Ce conseil d'administration a joué son rôle pleinement. Les prises de paroles en général concernaient l'ensemble

de l'établissement et non pas la somme des ambitions diverses et variées. L'ambition de l'établissement ce n'est pas la somme des ambitions de chacun.

Grand merci d'avoir pris vos responsabilités et d'avoir accompagné l'établissement. J'ai essayé d'avancer avec ma conviction, mon endurance, mes défauts, mais en tout cas avec la manière dont je vois le service public tel qu'il évolue et qui certainement n'est pas inerte, n'est pas sur une posture sempiternelle de défense des acquis, mais faire vivre ces acquis dans un monde de l'enseignement supérieur qui évolue, peut-être pas comme on le souhaiterait, puisque c'est plutôt un monde marchand, au plan international et je pense que nous avons une vraie spécificité nationale à défendre un enseignement supérieur accessible à tous avec les difficultés que l'on connaît. J'ai essayé de faire bouger tous ces curseurs très modestement avec vous. C'est un long travail et j'espère que ce travail continuera. En tout cas, merci de ces propos et surtout merci à vous pour l'établissement.

La séance est close à 10h55.

Pour le président et par délégation, la première vice-présidente

Carine Bernault

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Bernault', with a horizontal line underneath the name.



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 27 MARS 2020

PV N° 420

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
EN ASSEMBLEE PLENIERE
DU 27 MARS 2020

En raison de la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19, le conseil d'administration de l'Université s'est réuni en visioconférence sous la présidence de M. Olivier LABOUX, président de l'Université de Nantes.

ETAIENT PRESENTS LORS DE LA SEANCE : 25 MEMBRES

BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
DAVID Marie	B	INSPE
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
KERBART Julie	Etu. T	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MARQUES Alexandre	Etu. S	UFR Odontologie
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
POUPLIN Méline	Etu. S	UFR Médecine et Techniques médicales
RICHARD René	BIATSS	IUT Saint Nazaire
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 9 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
CARBONI Pierre	A	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
DUPRÉ Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL
STOYANOV Hélène	B	INSPE Angers

ETAIT ABSENT : 1 MEMBRE

PAVAGEAU Audrey

Etu. T

UFR Lettres et Langage

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES
35	25	9	1

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

AVERTY Dominique

Vice-président Formation et Vie universitaire

BEZAULT Valérie

Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles

DEFOIS Serge

Directeur de Cabinet

DURAND Christelle

Rectorat de Nantes

GUILLEN Ronald

Directeur de l'IUT de Saint Nazaire

LE SAËC Sarah

Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles

MOUHOUD Malik

Directeur Général Adjoint des Services - Performance et investissements

SCHLAEPPI Laurianne

Directrice Générale des Services

TEXIER Stéphanie

Directrice Générale Adjointe des Services - / Affaires

THURIES Olivier

institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail
Agent comptable

LE PRESIDENT ouvre la séance à 9h30.

LE PRESIDENT : Je vous remercie d'être présents et de consacrer du temps à ce conseil d'administration. Vous avez pu voir l'actualité, si je remonte au 20 janvier 2020, il y a l'apparition du premier cas de Covid-19 en France et depuis le 16 mars 2020, cette décision de confinement.

Ce qui nous intéresse au premier chef aujourd'hui, c'est d'assurer la continuité du service public. C'est pour cette raison que nous avons convoqué un conseil d'administration aujourd'hui. Il nous semble important que des instances puissent fonctionner et pour le faire, il faut une décision du conseil d'administration. La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 va se décliner en ordonnances. Le conseil des ministres a promulgué 22 ordonnances sur 47. Certaines nous concernent directement, je vais vous citer les thématiques :

- Les modalités d'organisation des instances - délibération électronique
- La sécurisation des modifications des examens et concours
- Le délai administratif (parcours sélection Master, étudiants internationaux...)

Il est probable qu'une ordonnance soit publiée la semaine prochaine concernant la réunion des instances. Nous avons cependant fait le choix de vous solliciter en amont de manière à pouvoir convoquer cet après-midi un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sur le plan de continuité de l'activité (PCA). Il me semble absolument important que les organisations syndicales participent à la réflexion et à la mise en œuvre de ce plan d'activité de service public. Par conséquent, nous n'avons donc pas attendu l'ordonnance dont nous ne savions ni le contenu ni la date pour avoir votre avis en tant qu'administrateur au conseil d'administration.

Nous allons d'abord rappeler les modalités de tenue de ce conseil d'administration pour le moins particulier.

Nous aurons ensuite un point d'information qui va se décliner dans les missions premières : formation, recherche et l'administration. Ce que je voudrais, c'est que vous mesuriez par ces trois informations, le travail colossal que représente l'arrêt d'un établissement qui représente 45 000 personnes tout en assurant cette continuité et tout en préparant la reprise.

Enfin, nous évoquerons le point unique à l'ordre du jour, les modalités de délibération à distance. Nous passerons ensuite à un temps pour voter.

MME BERNAULT : Un guide a été mis à la disposition des administrateurs, vous avez donc eu la possibilité de tester les outils que nous utilisons pour cette réunion. Ainsi, cette séance se déroule en deux temps.

Tout d'abord, un temps de contribution ou de débat qui se déroule à la fois en visioconférence et en chat, sur la messagerie instantanée à laquelle vous avez pu accéder via Prodoc. Une précision importante, lorsque vous souhaitez prendre la parole, il faudra l'indiquer sur la messagerie. Le président vous donnera la parole et vous pourrez à ce moment-là allumer votre micro pour vous exprimer pour que tout cela soit enregistré pour le compte rendu qui sera rédigé comme il l'est habituellement.

Dans un second temps, ce sera le temps de vote qui aura lieu de 11h à 12h sur Prodoc. Vous recevrez un mail à l'ouverture du temps de vote, n'oubliez pas d'aller voter pour vous et pour votre mandant, la

personne qui vous aura éventuellement donné procuration. La liste des procuration vous sera également communiquée.

Par ailleurs, sur le plan technique, pour la qualité de la visioconférence, on vous demande lorsque vous ne vous exprimez pas, de couper votre micro et votre caméra. Nous vous conseillons d'utiliser un micro-casque si vous en avez la possibilité pour améliorer la qualité des échanges. En cas de problème technique, vous avez également une assistance de la direction du système d'information et du numérique (DSIN) qui est disponible à tout moment.

Volet Formation :

M. AVERTY : Dès la fermeture de l'établissement et même en amont, dès l'apparition de l'épidémie, nous avons mis en place un certain nombre d'actions pour nous occuper en priorité des étudiants. On avait une urgence avec les étudiants qui étaient en mobilité et les étudiants qui devaient partir en stage. La direction des relations internationales (DRI) a été en contact avec tous les étudiants mobilisés et a ainsi pu gérer les différents cas alors que la volonté de certains était de rester sur place parce que l'établissement d'accueil était déjà passé à un enseignement à distance et qu'ils étaient en toute sécurité jusqu'à l'accompagnement pour le retour. Au niveau de l'international, la situation a évolué. On suit désormais les derniers étudiants qui ne sont pas rentrés avec des préconisations pour qu'ils reviennent. Un grand merci à la DRI pour cet accompagnement. On accompagne également, en lien avec le CROUS, les étudiants étrangers qui sont actuellement en mobilité entrante et qui souvent, se retrouvent en situation d'isolement.

Au niveau des stages, on a fait le choix de privilégier la santé des étudiants avant tout en autorisant la poursuite des stages que s'ils pouvaient se faire à distance. Nous poursuivons cette politique en acceptant des conventions que si les étudiants et les responsables de stages nous indiquent que l'étudiant peut suivre son stage à distance sans avoir à passer par l'entreprise, c'est un point important, de manière à les mettre véritablement en sécurité. Ce que je dis vaut bien évidemment en dehors des étudiants en santé qui interviennent en stage soit en milieu hospitalier soit dans des officines en pharmacie et qui sont mobilisés en toute sécurité en lien avec les doyens des différentes facultés. Ils sont fortement mobilisés et actifs sur le terrain, je salue leur engagement.

Concernant le suivi des enseignements, nous avons des échanges très réguliers avec les directeurs de composantes pour suivre ce qui est mis en place dans chaque formation pour permettre d'assurer une continuité pédagogique qui ne remplacera pas les enseignements prévus mais qui permet de garder un lien avec les étudiants et leur permettre de poursuivre leur année universitaire dans les meilleures conditions possibles. On laisse véritablement les responsables de formation faire ce lien vers les étudiants.

Tous les services sont mobilisés pour accompagner les collègues qui doivent dans l'urgence passer de nouvelles modalités pédagogiques. Nous n'étions pas préparés, je trouve donc remarquable le travail mis en place par l'ensemble des collègues qu'ils soient enseignants ou personnels administratifs dans des conditions difficiles, ils sont en capacité d'accompagner nos étudiants.

Le centre de développement pédagogique (CDP) et le service de production et d'innovation numérique mis en place sur le site internet un maximum d'informations et reste à la disposition des collègues. Je souhaite vraiment remercier tout le monde pour ce travail.

J'ai actuellement une grosse insistance auprès des directeurs sur l'importance du lien entre les équipes pédagogiques et les étudiants mais également sur l'importance pour que les enseignants engagent une

véritable réflexion au niveau des équipes pédagogiques et pas simplement individuelle de manière à ce que les étudiants aient vraiment l'impression d'avoir une continuité et pas simplement un ensemble d'enseignants qui viennent leur demander du travail. Certains peuvent se sentir un peu submergés par un souci de mode de fonctionnement basé sur un emploi du temps à un mode de fonctionnement où ils doivent être plus autonomes. Les masters 2 sont en capacité de le faire mais les étudiants en Licence 1 ont vraiment besoin de cet accompagnement. On essaye de voir ce qui peut se faire vis-à-vis des étudiants qui ne disposent pas d'accès à des conditions qui sont correctes pour pouvoir suivre ces enseignements. La préoccupation c'est d'être en capacité de les joindre, ce n'est pas toujours évident et comment les aider pour faire un maximum de choses. Beaucoup de composantes ont lancé des questionnaires, on ne veut pas ajouter de dispositifs supplémentaires, on est en train de voir pour un envoi massif d'informations vers les étudiants via SMS pour pouvoir leur demander où est-ce qu'ils en sont.

Il y a un suivi important du SUIO sur les étudiants qui sont suivis pour des réorientations. Le SUIO a appelé tous étudiants, le travail continu. C'est quelque chose qui fonctionne très bien.

Nous devons désormais voir comment nous allons travailler. Il y a une forte demande de la communauté, sur la fin de cette année avec les contrôles continus, les examens, est-ce qu'on doit aller vers la distance etc... Il y a un travail qui a été engagé en lien avec les composantes, en lien avec les étudiants. Cela va être renforcé dans la semaine à venir pour voir comment est-ce que l'on peut travailler. Si le mode de fonctionnement à distance des instances est validé, il est prévu de réunir une commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) dès jeudi prochain pour travailler là-dessus. Il est clair que la position actuelle est de ne pas faire les sessions d'examen à distance parce qu'on a trop d'étudiants qui ne seront pas en capacité de les suivre, ce n'est pas la position que l'on choisit. On va travailler plutôt sur des sessions d'examens classiques. Il est difficile de communiquer vers les composantes car on ne sait pas à quel moment on pourra revenir à un fonctionnement normal et permettre de mettre en place ces sessions d'examens. Bien évidemment, les contrôles continus peuvent se faire à distance mais c'est différent sur les examens.

Un grand merci à la DEVU, extrêmement sollicitée par les collègues et qui répond du mieux possible. On aura des décisions à prendre dans les prochaines semaines qui auront un impact important sur la fin de l'année mais également sur le début de l'année suivante. Il n'est pas impossible que l'on doit chambouler le calendrier universitaire 2020-2021.

Volet Recherche :

M. GRASSET : Pour ce qui concerne la recherche, on est aussi sur une logique de PCA que je vais décliner en phases distinctes.

Il fallait travailler sur la préparation du PCA en définissant sur chacun des laboratoires les trois niveaux d'activités qui doivent impérativement être maintenus avec une présence quotidienne, les activités qui pouvaient être maintenues en mode dégradé et les activités qui pouvaient être maintenues *sine die*. Un gros travail sur nos 43 laboratoires qui a été fait avec une réactivité exemplaire par l'ensemble des directions d'unités et qui nous a permis rapidement, à mettre en évidence quel laboratoire allait nécessiter une présence régulière de certains personnels.

On a pu discuter avec les laboratoires qui avaient des activités devant être impérativement être maintenues, on a pu discuter avec eux sur le niveau d'importance de ces activités puisqu'au début, il était plutôt compris que le laboratoire puisse être maintenu dans un mode un peu dégradé alors que la réalité c'est que le laboratoire doit être au maximum arrêté. Il s'agit de maintenir seulement ce qui ne pouvait pas

être arrêté. C'est un travail assez difficile à faire sur certains laboratoires, il y a eu des sacrifices. Travail qui s'est effectué en concertation avec les autres tutelles, INSERM, CNRS et l'INRA. A aucun moment il n'y a eu des oppositions entre les différentes tutelles sur le fait que la priorité devait être un arrêt des activités non essentielles. Cette phase a été assez délicate, elle s'est très bien passée et aujourd'hui on arrive avec un PCA extrêmement clair avec 16 laboratoires sur les 43 de l'établissements pour lesquels il y a aujourd'hui une activité. Cela représente une cinquantaine de personnes pour lesquelles le président a autorisé une autorisation pour se rendre sur le lieu de travail de manière régulière, cette autorisation est permanente. 50 personnes sur plus d'un millier de personnes, c'est extrêmement restreint.

On rentre dans une phase un peu différente que l'on peut appeler « régime de croisière » sur cette période très particulière que nous vivons. La quasi-totalité des laboratoires est en arrêt d'activité sur leur site, par contre la recherche continue bien, mais chez-soi. Nous entrons dans cette phase où il va falloir quantifier l'impact que cela va avoir sur la recherche, voir si les gens arrivent à travailler dans des conditions correctes, si non, il va falloir les aider, les accompagner au mieux. On est dans une incertitude totale sur la durée du confinement.

La dernière phase sera la phase de reprise d'activité, on verra cela en temps et en heure.

Sur le contexte opérationnel, quelques remarques. Le sujet majeur dans les laboratoires ce sont les stagiaires, c'est un sujet qui a été traité au niveau de la vice-présidence formation universitaire en partenariat avec les relations internationales. On a un gros sujet sur les PhD, il n'est plus possible de soutenir les doctorats. Sur les deux mois qui viennent, on a 13 doctorants qui devaient soutenir. Les soutenances ont toutes été reportées puisqu'il n'y a plus la possibilité d'avoir le minimum requis c'est-à-dire avoir le doctorant et le président du jury dans la même salle. On est en attente d'une dérogation qui devrait arriver et qui pourrait autoriser une soutenance qui pourrait arriver avec 100% des personnes en visioconférence, pour le moment on n'en est pas là. Pour le moment, toutes les personnes concernées ont validé qu'un report était tout à fait acceptable.

Pour les affaires courantes, on traite les sujets qui sont d'actualité comme la sélection des étoiles montantes, la proposition des personnes jeunes enseignants-chercheurs dans les outils régionaux, la manière dont on va soutenir les colloques dans les mois qui viennent. Cela va nécessiter le travail habituel des services de la DRPI qui est complètement opérationnelle, il faut saluer leur travail parce que tout le monde est en télétravail et pour autant l'ensemble des actions continue. Cela va nécessiter des arbitrages en commission recherche. Pour l'instant la commission recherche du 4 mai 2020 est maintenue, il y aura beaucoup de choses à arbitrer.

Volet Administration :

Mme SCHLAEPPI : Quelques mots sur la situation générale des personnels de l'université dans cette période de confinement et sur le PCA. Je salue l'engagement énorme de nos collègues dans cette période, que ce soit les enseignants, les enseignants-chercheurs, l'administration, tout le monde est pleinement mobilisé depuis dix jours pour faire en sorte que certes l'établissement soit fermé, c'est important qu'il le soit bien sûr, mais pour que cet établissement ne soit bien évidemment pas à l'arrêt. La mobilisation de nos personnels prend plusieurs formes. Ils se mobilisent dans des conditions pour le moins acrobatiques quand ils parviennent quand même à travailler et à trouver des solutions depuis leur domicile en étant en permanence aux limites d'une réglementation qui n'est pas encore tout à fait adaptée à la situation.

La mobilisation des personnels, ce sont aussi des parents, des conjoints de soignants, de personnes qui travaillent ou des parents isolés qui évidemment gardent leurs enfants pour permettre la mise en œuvre du

confinement. Ils ne peuvent pas assumer leurs missions habituelles, nous devons donc trouver le bon cadre pour ceux-là. Enfin, la mobilisation de nos agents ce sont aussi ceux qui sont concernés par le PCA et qui continuent de se déplacer pour travailler et pour assurer les fonctions vitales de l'établissement.

Pour ceux-là, je voudrais rappeler deux choses, tout d'abord, je voudrais dire que nous nous engageons à faire en sorte que les modalités de travail de ces agents qui se déplacent soient les plus sécurisantes possibles au regard de la situation sanitaire. Chacun y veille, tous ont le devoir d'appliquer les gestes barrières qui seront d'ailleurs rappelés aujourd'hui avec un certain nombre de préconisations travaillées en lien avec la médecine des personnels. Ensuite, je voudrais dire que ces personnels qui continuent à travailler en présentiel sont très peu nombreux, l'établissement y a veillé de façon drastique. M.GRASSET l'a bien rappelé sur la partie recherche. La position de l'établissement sur les autorisations de déplacement accordées donne une image assez nette de la déclinaison opérationnelle du PCA. Aujourd'hui, seulement 5% des agents de l'université bénéficient d'une autorisation permanente de circuler, cela représente 250 personnes. L'arrêté du président a été publié dès le lundi 16 mars et a ensuite été complété à la marge. Cet arrêté concerne trois catégories de personnes.

Certaines fonctions ne peuvent pas du tout être réalisées en travail à distance, cela représente environ 120 personnels des services centraux et des composantes. Les missions concernées sont essentiellement immobilières, le numérique et les 16 unités de recherches concernées. On maintient les installations, on assure un minimum de traitement du courrier par exemple, on maintient également les infrastructures numériques qui sont précieuses en cette période. Les équipes sont tournantes sur la présence physique, c'est un point que je souhaitais souligner.

La deuxième catégorie de personnel autorisée à se déplacer de façon permanente, ce sont des fonctions qui peuvent être conduites à distance mais qui en cas de problème urgent ou technique doivent absolument pouvoir en urgence regagner leur poste de travail ou être présent. L'exemple de la cellule de crise opérationnelle doit pouvoir se réunir même si il y a une panne de système de communication. La DRHDS est concernée également puisqu'elle doit pouvoir assurer la paye même si l'accès au système d'information n'est plus possible depuis le domicile des collègues, elles doivent pouvoir regagner leur poste fixe même si aujourd'hui elles sont chez elles. Même chose pour l'agence comptable, elle doit pouvoir se mobiliser pour les opérations de paye et aussi pour payer les entreprises, l'enjeu pour l'économie est évidemment de taille.

Enfin, la dernière catégorie de personnel à laquelle nous avons délivré des autorisations, ce sont des fonctions liées à la médecine et à la santé. Je voudrais saluer de façon solennelle, le docteur BLANCHE, directeur du service de santé des étudiants, le docteur DE ROTALIER, directeur du service de médecine préventive des personnels et avec eux tous nos médecins et infirmiers qui sont en première ligne depuis le début de cette crise. Ils ont tous basculé en téléconsultation mais ils sont bien sûr mobilisables à tout moment et ils font vraiment un travail formidable auprès de nous tous. Un mot pôle santé de l'université, les UFR de médecine, pharmacie et odontologie qui sont également concernés par des autorisations un peu plus larges de déplacement compte tenu des enjeux que nous connaissons bien sûr et du lien particulier avec l'hôpital.

Les principales entreprises qui nous accompagnent dans la réalisation de nos missions ont toutes été contactées pour adapter l'activité. Je pense notamment aux personnes qui effectuent le ménage, le gardiennage ou encore la maintenance immobilière. Nous avons pris la précaution de les contacter.

Quelques mots sur les priorités de l'administration. Tout ne peut plus être fait, l'administration qu'elle soit centrale ou dans les composantes a mis l'accent ces derniers jours autour de trois enjeux. La priorité elle

est unique, c'est la santé de chacun et de tous. Les enjeux auxquels nous nous attelons aujourd'hui sont d'abord autour de la réorganisation de tous nos processus de fonctionnement à distance et non plus en présentiel. C'est un défi sur lequel sont concernées toutes les administrations et toutes les entreprises. Ce chantier n'est évidemment pas terminé. On a commencé par traiter l'urgentissime parmi laquelle assurer la paye des agents pour le mois d'avril. Nous commençons désormais à ouvrir les chantiers urgents, notamment les chantiers du temps de travail sur lequel on a beaucoup travaillé. Le degré d'urgence est aussi guidé par les consignes nationales qui nous sont adressées au jour le jour. On pense également à la reprise, elle est au cœur de nos préoccupations. Nous sommes en train d'élaborer des outils qui nous permettent de planifier cela. Il faudra beaucoup de souplesse et de bienveillance. On ne ferme pas un établissement en 24 heures, on ne l'ouvre pas non plus à nouveau en 24 heures, il faudra prioriser et échelonner. Pour faire tout cela nous devons parfois travailler sans cadre légal, inventer des solutions qui nous paraissent impensables il y a encore 10 jours, souvent depuis le domicile de chacun et pour une durée que nous ne connaissons pas. C'est donc un travail assez complexe. Je voudrais également rappeler qu'un accompagnement des cadres et managers est en cours pour essayer de partager avec l'établissement ce que nous pouvons faire en matière de qualité de vie au travail, pour dégrader le moins possible la qualité de vie au travail dans cette période compliquée en essayant de trouver et de partager des solutions et des astuces qui nous permettront de tenir sur la durée des semaines qui sont devant nous. Nous faisons au mieux mais nous avançons comme tout le monde en terre inconnue.

Le deuxième enjeu pour l'administration, c'est aussi l'organisation et la coordination de l'effort de l'établissement vers les soignants du territoire. Le président présentera ce travail énorme et très utile et je remercie les collègues qui s'y investissent.

Le troisième enjeu est de travailler à un nouveau cadre RH pour tous et pour la durée du confinement et particulièrement autour du temps de travail avec les mots d'ordre que nous avons exprimé lors d'un CHSCT exceptionnel le vendredi 13 mars, responsabilité souplesse et bienveillance.

Ce contexte exceptionnel est évidemment inattendu, dans ce contexte-là, toutes nos décisions font débat. Nous n'avons quasiment plus aucun cadre de référence. On doit faire avec des informations et les directives que nous disposons au jour le jour. Nous prenons les meilleures décisions possibles au moment où nous les prenons et avec l'information qui est disponible à ce moment-là.

Je souhaite terminer par le mot solidarité, envers les soignants mais aussi au sein de notre établissement. On a bien vu que pour tout le monde, l'intérêt général l'emporte, on peut tous être fiers de cela.

Mme TEXIER : Sur le volet RH, je souhaite saluer la mobilisation que je qualifierai d'impressionnante de l'ensemble des collègues à tous les niveaux pour répondre aux diverses sollicitations nombreuses et légitimes, mais également pour réfléchir à des formes nouvelles de collaboration et de gestion des situations collectives et individuelles. Un temps de réflexion et d'analyse a été nécessaire, qui a pu parfois paraître long par rapport aux questionnements, mais il était indispensable pour nous permettre d'aboutir à un dispositif qui soit équitable et compréhensible pour l'ensemble de la communauté universitaire. Je vais d'abord parler des mesures d'adaptation de nos règles de gestion RH à la situation exceptionnelle que nous vivons. Comme cela a été rappelé par la directrice générale des services, la très grande majorité de nos équipes a été invitée à rester à domicile. Plusieurs cas de figures peuvent se présenter, selon les situations professionnelles, personnelles ou encore de santé de nos agents.

La première catégorie de personnes travaille à distance, selon des rythmes différents. Il faut que ces rythmes soient compatibles avec la vie personnelle et avec les situations personnelles. Pour ces agents la situation sur le plan RH demeure inchangée.

La seconde catégorie concerne les personnes qui ne sont pas en mesure de travailler à distance et ce pour des raisons qui peuvent être multiples. Ce peut être le cas si l'activité professionnelle n'est pas jugée compatible avec la nécessité pour certains de garder leurs enfants. Ça peut aussi être le cas pour ceux et celles dont l'activité par nature même n'est pas travaillable à distance. Dans cette hypothèse-là, les personnes bénéficient de ce l'on appelle des autorisations exceptionnelles d'absence. Compte tenu de la situation exceptionnelle que nous vivons depuis la décision prise de confinement, qui date du 14 mars dernier, ces autorisations ne seront pas prises sur le quota des jours de garde d'enfants malades. C'est un sujet qui a beaucoup tourné, la décision est très claire sur ce point-là, nous n'irons pas prendre sur le quota des jours d'enfants malades. Ces autorisations spéciales d'absence (ASA) comme on les appelle selon leur acronyme, n'ont aucune incidence sur la paye ni sur la carrière des agents. Elles sont applicables à la fois aux personnels BIATSS mais également aux personnels enseignants. Les modalités concrètes de déploiement de ces ASA seront spécifiées notamment dans un arrêté du président qui sera pris aujourd'hui et diffusé à l'ensemble des personnels de l'établissement.

Enfin, troisième cas de figure, on peut avoir des collègues dont l'état de santé ne leur permet pas de travailler. Ces derniers sont soumis au régime des arrêts de travail classiques, avec une différence majeure, celle de la levée du jour de carence, qui a été actée dans la loi citée par le président, prise dans le cadre de la crise sanitaire.

Concernant la situation des congés qui nous est régulièrement posée, nous attendons sur ce point les décrets d'application qui devraient permettre de clarifier les règles applicables à la fonction publique. Pour l'instant les ordonnances ne s'appliquent qu'au domaine privé. Dans l'attente de ces précisions, la décision a été prise de figer le dispositif. Dès lors, les éventuelles demandes d'annulation qui nous parviennent ne seront pas instruites tant que nous n'avons pas clarifié nos règles. Il me semble, par rapport à ces questions de demande de prise de congés ou d'annulation de congés, qu'au-delà de la problématique du confinement, il est également de notre responsabilité, en tant qu'employeur, de veiller à la déconnexion des équipes dans ces périodes où la frontière entre vie personnelle et vie professionnelle est chahutée. Cette incitation à la déconnexion passe aussi par l'octroi de périodes de congé.

S'agissant de la paye des personnels, les services de la DRHDS et de l'agence comptable travaillent en étroite relation avec les services de la DGFIP qui ont subi aux également de plein fouet la période et la mesure de confinement. Des temps d'échange au plus haut niveau, notamment au niveau de la CPU relayés par le président ont également lieu depuis bientôt deux semaines. La paye de mars ne posera aucune difficulté, elle est en cours actuellement, dans la mesure où l'ensemble des saisies a été opéré avant le confinement. Sur la paye d'avril, on peut dire qu'on a à ce jour des réponses rassurantes qui ont été apportées par la DGFIP s'agissant des personnels titulaires. Je tiens aussi à souligner la mobilisation exceptionnelle en cours au sein de l'établissement avec un appel à volontariat qui a été vraiment entendu, sous l'égide de la directrice des études et de la vie universitaire pour garantir la paye des vacataires et des tuteurs étudiants. Ce sont plus de 1200 écritures qui seront passées pour permettre à nos personnels vacataires d'avoir leur paye dans des délais raisonnables.

S'agissant enfin des mesures d'accompagnement et des actions entreprises pour venir en soutien aux équipes, j'insisterai sur deux points : celui qu'a évoqué Mme SCHLAEPPI qui est la mise place d'un groupe de travail et des initiatives personnelles qui se sont regroupées qui ont réfléchi à livrer un document cadre

qui pourrait servir à chaque encadrant pour lui permettre de disposer de propositions d'action et d'appui à l'animation de ses équipes à distance. Des initiatives seront également proposées par la direction de la communication autour de l'environnement au travail et viendront en complément de toutes les initiatives locales et en proximité que l'on peut aujourd'hui constater.

Pour les personnels les plus fragiles, et ce sera mon dernier point, nous sommes en lien avec la MGEN et ses dispositifs d'écoute, avec des psychologues du travail qui seront accessibles par voie dématérialisée, sous forme de visios ou d'appels téléphoniques pour les personnels qui se sentent en fragilité et qui vivent mal cette situation de confinement ou cet équilibre vie professionnelle / vie personnelle compliqué sur ces temps de crise.

LE PRÉSIDENT : Je voudrais évoquer le travail avec le CHU et rendre hommage au directeur de cabinet M. DESFOIS qui, dès les premiers jours s'est soucié de cette action civique auprès du CHU. Le CHU est localisé à Nantes mais il y a aussi une activité à Saint Nazaire. Dans le cadre d'une participation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), nous avons mis en place le dispositif suivant : 10 000 masques dont 1500 de niveau 2 ont été donnés au CHU. 50 000 paires de gants ont été donnés et 1500 litres de solution hydroalcoolique également. Les parkings universitaires à proximité immédiate de l'Hôtel-Dieu ont été mis à disposition, ce qui correspond à 250 places. C'est une demande très particulière qui permet aux agents de pas utiliser les transports en communs et leur permettre 24h/24 d'être à proximité de leur lieu de travail. J'ajoute deux travaux qui sont issus de la recherche appliquée et même issus de la recherche fondamentale : un travail en impression 3D d'un appareil d'assistance respiratoire, qui est encore en test mais qui répondra certainement à d'énormes besoins, que ce soit actuellement sur notre territoire ou dans d'autres territoires à travers le monde éventuellement. Un autre procédé consiste à protéger par une vitre qui couvre tout le visage celles et ceux qui sont le plus exposés, on peut penser aux caissières de supermarchés ou d'autres professionnels qui sont en contact avec une multitude de personnes. C'est une belle fierté d'avoir des collègues qui se sont engagés à tous les niveaux pour pouvoir aider le CHU. Je sais qu'à travers la France beaucoup de démarches se font de cette manière, que ce soit des éléments d'accompagnement au quotidien indispensables mais également des éléments prospectifs liés à la recherche. Merci à celles et ceux qui ont participé.

Le dernier point d'information est le report des élections. La loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19, dans son article 15, est assez claire si vous permettez de la résumer : certains établissements devaient renouveler leurs équipes présidentielles, c'est le cas d'à peu près 60% des universités en France cette année 2020. Pour ceux qui n'avaient pas débuté du tout le processus électoral, celui-ci sera reporté très probablement après les congés d'été puisqu'il faut une sincérité des listes concernant les étudiants qui doivent être inscrits, et ceci suppose qu'il faut attendre leur inscription. Deuxièmement, les universités dont le processus électoral avait été conduit et le conseil d'administration totalement constitué, ont eu l'élection du président, ça a été le cas la semaine passée à Reims, cette semaine à Cergy et peut être très bientôt à L'UBO à Brest. Dans le troisième cas qui est le nôtre, les élections se sont déroulées, le conseil d'administration n'est pas constitué dans son intégralité et l'équipe présidentielle n'a pas été élue. Dans ce cas, l'article 15 est clair : nous attendrons la fin de la phase de confinement pour procéder en présentiel aux processus électoraux. Cela veut dire que le président, son équipe et les élus que vous êtes sont prolongés jusqu'à cette date.

Voilà des points qui sont importants en formation, recherche, administration, vous avez vu la quantité de travail colossale qui a été faite. Je remercie encore celles et ceux qui ont contribué et qui contribuent encore. Je vous invite à écouter l'appel du directeur général de l'AP-HP Martin HIRSCH il y a quelques jours,

et on comprend mieux ces enjeux. Je vous propose si vous êtes d'accord un temps d'échange : vous prenez la parole sur le chat et je vous donne la parole les uns après les autres.

Mme MORERE : Je remercie le travail extraordinaire des équipes. On sait tout le temps passé sur la réorganisation et la continuité des services assurée. On sait qu'il est essentiel de rassurer nos personnels et nos étudiants, que cela peut être très chronophage et plus que jamais la communication est de mise. Les priorités ont été rappelées et la santé de chacun prime. Certaines universités canadiennes ont fait le choix de suspendre leurs activités pendant 15 jours, mais nous avons fait face, très vite, en essayant de nous réorganiser au mieux, et il est colossal de proposer une réorganisation pour 40 000 personnes. On en est au début d'une phase que l'on pourrait qualifier « de croisière », et la majorité sera bien sûr présente au côté de l'équipe.

Mme OBLE : J'ai trois questions, dont certaines dont j'ai déjà la réponse. Une première concerne la situation des vacataires, pour être sûre qu'il n'y a pas de ruptures de contrats, et si rupture que les vacataires inscrits comme demandeurs d'emplois puissent avoir les attestations. J'ai une question sur les partiels : si vous envisagez le distanciel ou plutôt un report des partiels en juin et en septembre, et sur quel programme ou quel contenu allaient porter ces partiels, sachant qu'il y a des cours qui n'ont pas eu lieu.

J'ai eu des questions de jeunes inscrits en STAPS qui posent la question sur la notation des épreuves de sport. J'ai eu des questions de demandeurs d'emplois sur lesquelles la problématique n'a pas du tout été abordée, le report des concours du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et éventuellement aussi le report du CAPES/CAPET. Je crois que les écrits sont en avril et j'ai des demandeurs d'emplois qui posent ces questions.

Mme TEXIER : Non effectivement, il n'y a aucune rupture de contrats envisagés. Il y a certes des non-renouvellement de contrat mais de manière classique, lorsque la situation aurait été identique crise sanitaire ou pas. Il n'y a aucune rupture de contrat fondée sur le motif de la crise sanitaire. S'agissant des vacataires nous ne sommes pas sur ce dispositif de contrats, cela n'est pas adapté.

M. AVERTY : On est en pleine réflexion sur comment on va pouvoir mettre en place les sessions d'examens. Je vous ai donné ma position sur les enseignements à distance compte tenu de la difficulté que peuvent avoir certains étudiants à accéder aux enseignements, ce n'est pas raisonnable sauf dans des cas particuliers de petits effectifs où peut vérifier en amont que tout se passe bien. La réglementation nous impose de vérifier que les candidats peuvent répondre donc on ne part pas sur ce point-là. On doit prendre en compte un certain nombre de points, comme le mois de juillet, certains étudiants sont en situation d'activité salariale l'été, il y a de nombreux questionnements. Sur le contenu des examens, ce n'est pas au vice-président de donner des directives fermes. Il ne faut pas que les examens portent essentiellement sur ce qui s'est passé en distanciel mais plutôt en présentiel. Maintenant, c'est à chaque équipe pédagogique de se positionner et de faire l'examen en toute conscience .

Sur les enseignements de sport qui n'auraient pas lieu, on va avoir la possibilité de modifier et de neutraliser des épreuves, cela sera l'objet de la CFVU de jeudi prochain de travailler sur ces points pour faire en sorte qu'aucun étudiant ne soit lésé.

Pour les concours, ils ont tous été décalés, y compris le concours de la PACES d'ores et déjà reporté. Les candidats du CAPES et du CAPET seront prévenus individuellement.

Mme JOLLIET : Je voudrais intervenir en trois points. En premier point, je remercie très sincèrement, en tant que personnel de santé, l'université pour toutes les mesures d'entraide qui ont été mises en place, que ce soit la délivrance de masques, de gel hydroalcoolique et pour les places de parking.

Je voulais, en deuxième point, parler de la grande mobilisation des étudiants et les féliciter. On peut être très fier des étudiants de santé et cela vaut pour toutes les spécialités qui se sont engagées sur la base du volontariat pour participer aux actions de soins, que ce soit dans des services qui accueillent des patients Covid ou dans d'autres services. Je veux également prendre la parole pour aller contre certains bruits qui courent sur certains réseaux sociaux, disant que cette mesure d'une réserve en santé construite par l'ARS met en danger des étudiants. Non, nous ne faisons pas n'importe quoi, nous apprécions la compétence des étudiants avant de les lâcher dans la nature sans formation, et en aucun cas on ne va obliger un étudiant en médecine, quelle que soit son année, à aller de force dans une situation clinique.

Le troisième point de mon intervention tient aux concours. Comme souvent en santé, nous sommes un peu à part et nous avons reçu hier des mesures nationales pour les deux grands concours que sont la PACES et l'examen de fin de deuxième cycle que l'on appelle ECN. Nous avons des réactions et des prises de décision à prendre. En ce qui concerne le concours de PACES, nous avons participé à plusieurs réunions en visioconférences avec les responsables administratifs et de scolarité, nous avons fixé une date pour le concours de PACES. Nous l'avons fait assez vite car pratiquement et techniquement cela implique pour nous de réserver le grand hall de La Beaujoire. J'ai également proposé que soient mises en place des mesures pour canaliser l'entrée des étudiants dans ce grand hall, pour que même si nous sommes sortis du confinement fin juin, les étudiants ne soient pas trop proches les uns des autres. On nous demande de mettre en place des choses mais on a encore beaucoup d'incertitudes sur la cinétique de l'épidémie et on ne peut pas toujours décider de toutes les mesures adaptées. J'ai pris malgré tout la décision d'avancer dans la réservation de la Beaujoire. En ce qui concerne les ECN, la date nationale est tombée hier : elle est fixée aux 6, 7 et 8 juillet 2020. Cela entraîne pas mal d'échanges et de grincements de dents quelle que soit la date choisie.

Mme DAVID : Tout d'abord, l'échange de ce matin est le bienvenu, je pense qu'il faut que l'on maintienne des temps d'échange de cette nature. Le CHSCT est prévu cet après-midi or il me semble qu'il faudra que l'on rediscute en conseil d'administration après le CHSCT du PCA et éventuellement prendre des décisions. Je voulais également dire qu'il est nécessaire que les consignes soient extrêmement claires vis-à-vis des responsables de services de toute nature, puisque ce qui a été présenté ce matin par les différents intervenants me paraissent tout à fait claires, mais on a vu ces quinze derniers jours des initiatives de responsables de composantes ou de services tout à fait contradictoires avec ce qui a été dit ce matin. Je pense qu'il faut que tout le monde connaisse les décisions et ne donne pas de décisions contraires, je pense notamment à la question du quota de jours enfant malade. On sait qu'il y a des responsables de services qui ont dit que si les enfants sont à la maison, il faut prendre sur les jours enfant malade. Je suis rassurée sur ce point ce matin mais je pense qu'il faut que la consigne soit bien donnée à tout le monde.

Ce que je voulais dire et qui me paraît extrêmement important c'est que l'on a des collègues qui sont déjà affectés par la situation, évidemment le confinement qui nous touche tous et toutes mais aussi les enfants à garder et qui rendent le travail difficile, mais on a aussi, et l'on va avoir de plus en plus des collègues et des étudiants qui vont être malades ou avec des proches malades. Le climat est excessivement anxiogène et il rend difficile voire il empêche absolument le travail, y compris pour les gens qui ne sont pas malades eux-mêmes. Vous savez certainement que les malades sont déjà très nombreux et nombreuses en Pays-de-la-Loire, les médecins de villes et les médecins traitants en voient chacun plusieurs par jour, mais ils ne sont

pas testés et n'apparaissent pas dans les chiffres officiels. On va être obligés de la prendre en compte car on a 45 000 collègues et étudiants dans la sphère de l'université, sans parler des gens qui travaillent autour. Je pense qu'il est important de continuer à communiquer sur la médecine des personnels et des étudiants, en précisant les contacts et les missions. Je pense qu'il est important que l'on décide ensemble de ne pas faire semblant. La continuité de service public c'est de préparer la reprise, assurer les missions comme la paye ou la mise en sécurité mais surtout de ne pas faire comme si de chez nous on continuait à travailler comme avant. Le principe de continuité de service public c'est un principe à valeur constitutionnelle mais la continuité du service public ne signifie pas que l'on continue dans tous les cas à assurer exactement les mêmes services. Une fermeture n'est pas forcément contradictoire avec le principe de continuité du service public. Cela peut s'accompagner de fermetures temporaires et d'adaptations, d'allègements, etc.

Sur la question de la continuité pédagogique, et cela concerne les étudiants et les enseignants-chercheurs. Ce n'est non-seulement pas un principe juridique mais ce n'est pas non plus un concept des recherches en éducation. C'est quelque chose qui n'existait pas il y a 15 jours et qui a été bricolé sur un coin de table au ministère de l'Éducation Nationale et dont tout le monde s'est emparé de façon précipitée parce qu'on a tous été plongés dans une situation complètement inattendue. Je crois qu'il faut être extrêmement prudent par rapport à cette idée-là. Je crois que l'urgence est de rassurer les collègues en disant « on sait que vous travaillez, on part du principe que vous travaillez, on ne vous surveille pas, on vous fait confiance et on vous fait confiance dans le fait que votre expertise va vous permettre de trouver les modalités adaptées à votre situation, à vos groupes, à votre discipline, etc. ». Du côté des étudiants, il faut leur dire « faites de votre mieux, on va vous accompagner mais on n'attend pas la même chose que si la fac était ouverte ». C'est cela que j'appelle « ne pas faire semblant ». C'est de leur dire clairement qu'on est dans une parenthèse de la vie universitaire et cette parenthèse ne doit pénaliser personne.

Sur l'adaptation des modalités d'examen, j'ai entendu les précisions de M. AVERTY sur le fait qu'il y a des problèmes sur le temps d'été, sur septembre etc. Il me semble que cela serait mieux si la réflexion était conduite au niveau national pour le coup, en se disant que rien n'est tabou, que tout doit être ouvert. D'une certaine manière la situation nous oblige à avoir l'esprit ouvert et à ne pas écarter d'emblée des solutions qui d'habitude ne nous semblent pas possibles, notamment le report en septembre, mais ce n'est pas la seule possibilité. Moi il me semble que l'on doit décider très clairement qu'aucun savoir qui a été enseigné en période de fermeture de l'université ne doit pouvoir être testé, parce que la continuité de service public ne doit pas prévaloir sur un autre principe constitutionnel qui est l'égalité d'accès des citoyens et des citoyennes au service public. Or non seulement l'accès aux outils numériques est très fortement inégalitaire et ce n'est pas seulement une question d'équipement mais c'est aussi une question d'inégalité d'apprentissage. Le cours en distanciel est très fortement générateur d'inégalités d'apprentissage. Neutraliser au moins en partie ces inégalités d'apprentissage cela signifie de réfléchir très en amont au public, aux prérequis, à l'organisation, à l'articulation présentiel/distanciel, etc. Quand je dis très en amont je parle de formations qui se montent en général en plusieurs mois ou plusieurs années.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il me semble que l'égalité doit primer sur la continuité et particulièrement en ce moment.

LE PRÉSIDENT : À l'évidence nous devons tous être très humbles par rapport à la tâche. Le volet formation en est un bon exemple et M. AVERTY est bien placé pour avoir un regard national, puisqu'il fait partie du réseau des VPVU et les questions sont identiques. Il y a beaucoup de partages et je peux en témoigner au niveau de CPU. Nous ne sommes pas sur de bonnes pratiques encore, on est sur des réflexions pour savoir comment on va pouvoir s'adapter. La référence à la constitution se pose notamment sur le fait que quand,

en cours d'année, on va être amenés à modifier des modalités d'examens, ce qui n'est pas permis habituellement, ce qui devrait l'être par ordonnance, mais il faudrait le faire avec tact, intelligence et mesure. Comme cela a été dit tout à l'heure, on ne pourra pas tout faire, nous ne sommes pas dans une bascule à distance de ce que nous faisons habituellement. On fera ce que l'on peut faire, avec les moyens qui sont les nôtres mais toujours avec ce souci de continuité du service public.

Mme SCHLAEPPI : En réaction à ce que Mme DAVID évoquait, les décisions que l'on prend peuvent être amenées à évoluer. Vous évoquiez des consignes qui ont été données par rapport aux congés enfant malade. La position, y compris à un niveau national, a été dans un premier temps d'encourager cette pratique, puisqu'au départ le confinement n'était pas forcément envisagé pour une aussi longue durée. Nous avons effectué là-dessus une clarification qui vous a été donnée ce matin et qui est également diffusée par l'ensemble de la chaîne hiérarchique, même si bien sûr en cette période la communication est parfois moins rapide qu'habituellement. On reçoit des avalanches de mail et je me mets à la place de nos collègues, ce n'est pas toujours facile à suivre. On a décidé au niveau de l'administration de rétablir les séquences collectives de travail et je réunis toutes les semaines le comité de coordination des services centraux. J'ai des contacts hebdomadaires avec les secrétaires généraux de pôles, et on essaye de décliner à l'échelle de l'unité de travail. Je suis d'accord avec vous, la fluidité de l'information n'est pas toujours simple à organiser mais on veillera à ce que toutes les consignes soient bien diffusées et si des dysfonctionnements apparaissent, il faut bien sûr nous les remonter.

M. BROCHARD : Je voulais revenir sur un point qui a été évoqué par Mme TEXIER. Nous avons eu beaucoup de retours sur la prise de jours de congés d'enfant malade et également sur les demandes d'annulation de congés. Beaucoup d'agents ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas annuler leurs congés. Nous avons eu également un autre retour de collègues qui font partie de ces gens qui travaillent « normalement » sur leur lieu de travail, pour savoir s'ils pourraient bénéficier de la fameuse prime de 1000 €.

LE PRÉSIDENT : Comme cela a été dit tout à l'heure, nous sommes dans l'attente du résultat d'une discussion interministérielle sur les congés pendant cette période. Il y a plusieurs demandes : les demandes d'annulation de congés, même si à titre personnel je m'interroge, même s'il faut des temps de relaxation pendant cette période, sur la possibilité pour l'établissement de pouvoir assurer ses missions de service public si tout le monde fait la même chose. Je pense qu'il y a un élément de solidarité à mettre en avant. *A contrario* il y a des personnes au sein de l'établissement qui ont demandé à avoir des congés pendant cette période de confinement. Il y a des postures différentes, peut-être pas dans les mêmes proportions je vous l'accorde, vis-à-vis de la démarche civique qui nous est demandée.

Mme TEXIER : Concernant les jours enfants malades, Mme SCHLAEPPI l'a précisé. C'est vrai qu'au début de la crise sanitaire on avait plutôt pris la décision d'aller sur le quota des jours d'enfant malade et on est revenu sur cette décision en début de semaine. Ces mesures entreront en vigueur rétroactivement à compter de la période dite de confinement, soit le 14 mars. Concernant les demandes d'annulation de congés, pour l'instant le dispositif est figé. Nous ne refusons rien et nous n'accordons rien, nous figeons le dispositif dans l'attente d'une clarification et de règles qui seront ensuite partagées à l'échelle de l'établissement.

Mr. BROCHARD : Comment cela se passe-t-il pour les personnels qui sont actuellement censés être en congés et qui ont travaillé, notamment la semaine dernière alors qu'ils devraient être en congés pour plusieurs semaines ?

Mme TEXIER : Je ne l'ai pas précisé mais pour toutes les personnes qui sont actives dans la mise en œuvre et la déclinaison des PCA, qui avaient prévu des congés et n'ont pas pu les prendre, bien évidemment ces personnels seront placés en activité et verront leurs jours de congés reportés. Il est important de le rappeler.

Mme KERBART : En cette période de crise, du côté étudiant, nous voulions apporter notre témoignage car comme tout le monde nous vivons cette situation. Nous sommes bien conscients que tout le monde donne le meilleur de lui-même. Nous essayons aussi de nous adapter au mieux. Évidemment, il y a de petites marges d'amélioration. Par exemple, il y a des étudiants qui regrettent que par excuse d'être à la maison et avec potentiellement leurs cours sous la main, des enseignants ont des exigences démesurées sur les contrôles continus. D'autres se plaignent de la rareté de communication de leurs équipes pédagogiques sur l'actualité. On sait que cela va tendre à s'améliorer, mais il y a des dysfonctionnements à l'heure actuelle malheureusement. Il y a aussi des étudiants qui nous ont remonté que des enseignants décideraient de leurs modalités de contrôle continu sans passer par la CFVU. C'est un ensemble de choses qui sera à bien surveiller et à améliorer. Au sein du conseil d'administration nous ne sommes que des étudiants en santé, sage-femme, médecine, dentaire et pharmacie donc on est en plein questionnement sur notre avenir d'étudiants, réalisation d'année, de stage. Je sais que personne n'a dès à présent la réponse mais c'est vrai que cela nous questionne. On se questionne aussi sur notre implication personnelle, vis-à-vis de nous et de nos familles.

Du côté des élus nous avons un petit point de vigilance sur la tenue des conseils d'administration à distance tels que celui-ci sur la question de la durée des conseils d'administration. C'est quelque chose qu'on découvre, des conseils d'administration sur des durées très longues cela nous questionnait donc on avait une question à ce sujet, sur les aménagements possibles. Est-ce qu'il serait possible de débattre en amont, via messagerie et est-ce qu'il est possible que cela soit intégré au compte-rendu des échanges ?

LE PRÉSIDENT : Merci pour votre intervention. Vos propos sont enregistrés comme pour les autres conseils d'administration. Techniquement les choses sont affutées. On vous expliquera tout à l'heure que le vote est organisé d'une manière peut-être pas tout à fait attractive mais c'est notre propriété. Je pense que la réponse à votre question peut-être oui, on peut tout imaginer dès lors que l'on trouve la possibilité d'échanger au sein du conseil d'administration. Nous allons réfléchir à votre proposition.

Je vous propose de passer au point unique de l'ordre du jour, les modalités de délibération justement.

Point 1 - Approbation des modalités de délibération à distance des instances de l'université de Nantes :

Mme BERNAULT : Effectivement, dans le contexte de confinement, il n'était plus possible de tenir nos réunions comme nous en avons l'habitude en présentiel, et d'ailleurs dès la semaine dernière plusieurs réunions qui étaient prévues pour diverses instances, notamment CFVU, conseil académique restreint et les élus au nouveau conseil d'administration ont été annulées. Pour autant, et nous en avons longuement discuté précédemment, il faut garantir le bon fonctionnement de l'établissement et il faut aussi garantir la mise en œuvre de la continuité de l'activité. Pour cela, il peut être nécessaire de réunir certaines instances avant la fin du confinement. C'est le cas aujourd'hui, on a évoqué le CHSCT qui doit se tenir cet après-midi, une CFVU a été évoquée par M. AVERTY pour la semaine prochaine. On aura sans doute aussi à réunir un conseil académique restreint sur des sujets RH avant la fin du confinement. Cela suppose effectivement comme le président le disait en début de réunion que le conseil d'administration adopte les modalités de délibération à distance pour l'ensemble des instances de l'établissement. La procédure qui vous est

proposée est décrite dans le projet de délibération que vous avez pu consulter sur l'espace Prodoc. Je vais peut-être vous rappeler très rapidement les huit étapes qui constituent cette procédure. C'est un petit peu formaliste mais c'est évidemment particulièrement important dans cette période. Tout débute assez classiquement par l'envoi de la convocation par Prodoc, par le service qui est en charge de l'instance, comme d'habitude, selon les procédures que l'on connaît. La seule différence ici, est que la convocation comporte deux mentions particulières. Une mention concernant le temps de contribution et de débat, qui peut donc se faire en visioconférence et parallèlement via une messagerie instantanée sur Prodoc. Sur cette convocation apparaît également le temps de vote qui se déroulera sur Prodoc. Ensuite intervient le moment de la contribution, le moment de l'échange. Vous l'avez vu ce matin, un mail est envoyé par le service en charge de l'instance à tous les membres pour ouvrir le temps de contribution et pour rappeler certains éléments liés au bon fonctionnement de ce type de réunion à distance. Le temps de contribution se déroule en visioconférence avec en parallèle des échanges par écrit. L'ensemble évidemment est enregistré pour l'établissement du procès-verbal. A la fin des discussions un message est encore envoyé par Prodoc par le service en charge de l'instance pour clore officiellement le temps de contribution, le temps de discussion. Ensuite, au moment qui aura été indiqué dans la convocation, un message ouvrira le temps de vote. Ce vote se déroule sur Prodoc, sur une durée au moins d'une heure. Vous aurez un lien et vous pourrez vous connecter au moment du vote pour formaliser votre position sur le point soumis à l'ordre du jour. Si vous disposez de procuration, elles seront rappelées également par le service et il vous faudra voter à deux reprises sur l'espace Prodoc. À la fin de la période prévue, un nouveau mail sera envoyé par le service pour clore la procédure de vote et ensuite pour annoncer les résultats du vote.

C'est une procédure qui a été conçue pour permettre l'expression des membres des instances tout en fiabilisant le processus de vote.

Je voudrais très sincèrement remercier les services qui ont travaillé pour permettre la mise en place de cette procédure. Évidemment en premier lieu Sarah LE SAËC et la cellule d'appui aux affaires institutionnelles (C2AI) mais aussi Baptiste BRIOLET et la direction des affaires juridiques et puis Nicolas WENDLING et la DSIN. Sans tous ces collègues et sans ces services nous n'aurions pas pu faire cette réunion aujourd'hui et je voudrais vraiment saluer leur dévouement, leur réactivité, leur efficacité.

Mme DAVID : Ma question porte sur les modalités de vote anonyme ou non-anonyme. Habituellement on a des votes qui ne sont pas anonymes et les votes anonymes sont très rares. Je pense que d'abord il faut que l'on essaie de se limiter au maximum non pas à des échanges mais à des votes sur des sujets absolument essentiels pour la continuité de l'activité et ces votes doivent pouvoir être non-anonyme et il me semble que les modalités qui sont proposées pour l'instant ne le permettent pas, mais je n'ai peut-être pas très bien compris. Lorsque l'on vote dans un conseil d'administration on lève la main, on se voit tous, vous nous comptez mais l'on peut se compter aussi et donc on peut savoir qui a voté quoi. Je voudrais savoir si on a des garanties sur le fait qu'on va pouvoir voir de façon simultanée qui a voté quoi, de façon à pouvoir vérifier sans passer par un autre mécanisme, une autre personne ou une autre instance pour compter les votes. C'est-à-dire que si je vote pour, contre ou abstention, il faut que je puisse savoir combien de personnes votent pour, contre ou abstention, pour pouvoir vérifier que monsieur untel a voté pour et pas seulement avoir le résultat de ce vote. Sinon on est dans un vote anonyme et dans un vote anonyme il nous faudrait une autre procédure de vote par correspondance, éventuellement avec un huissier etc.

LE PRÉSIDENT : Les procédures qui ont été mises en place notamment à Cergy ou à Reims revendiquaient clairement le vote anonyme. Chacun vote, on ne sait pas ce que l'autre vote, et l'huissier collecte

l'ensemble des votes. C'est une procédure assez lourde mais qui est choisie en l'occurrence pour le vote du président ou de la présidente. Là on n'est pas dans un vote anonyme comme vous le soulignez, on n'est pas sur un vote extemporané où l'on peut voir en même temps qui vote pour, contre ou abstention, mais je vais donner la parole à Sarah LE SAËC sur le sujet.

Mme LE SAËC : S'agissant de la communication du résultat de vote, nous avons en effet la possibilité, une fois que le vote est terminé de communiquer à l'ensemble des membres « qui a voté quoi » par le biais d'une liste qui détaille ces informations. Mais il est vrai que ce n'est pas comme à main levée, cela interviendra seulement à l'issue du vote et non au cours du déroulement du vote.

Mme BERNAULT : S'agissant des points qui ont été mis à l'ordre du jour, je veux également vous confirmer, et c'était bien le sens de mon intervention tout à l'heure qu'il ne s'agira de soumettre aux instances dans cette période particulière que les éléments qui sont indispensables au fonctionnement de l'établissement, la mise en œuvre du PCA et pas d'autres éléments. Il s'agit bien là de se réduire au strict nécessaire compte tenu du contexte et des modalités de réunion qui sont un petit peu particulières.

S'il n'y a plus de demandes de prises de paroles, nous allons clore cette séquence de contribution et de débats. Vous allez recevoir par la C2AI un message pour ouvrir la séquence de vote à partir de 11h. Vous avez une heure pour voter sur Prodoc. Mme LE SAËC vient d'indiquer sur le chat la liste des procurations qui ont été attribuées pour cette séquence.

LE PRÉSIDENT : Il est 10h59, merci pour ces échanges et de cette expérience partagée, qui bon an mal an a fonctionné. Je vous incite à voter et penser à voter deux fois pour celles et ceux qui ont une procuration. Je vous souhaite une bonne journée, prenez soin de vous et de vos proches et faisons vivre le service public.

Le conseil d'administration approuve avec 29 voix pour et 5 abstentions, les modalités de délibération à distance des instances de l'Université de Nantes.

Pour le président et par délégation, la première vice-présidente

Carine Bernault
